

LE JOURNAL D'INFORMATION DES PME VALAISANNES

UVAM TRIBUNE

Congrès 2021
Un nouveau
président pour
l'UVAM



Union valaisanne des arts et métiers
PME Valais

Walliser Gewerbeverband
KMU Wallis

Congrès de l'UVAM 2021

**Assemblée des
délégués**

Votations fédérales du 28 novembre 2021

Oui à la loi COVID-19

EXIGEZ PLUS
DE VOTRE
FIDUCIAIRE®



ENTREPRISES

**COMPTABILITÉ - FISCALITÉ -
ASSURANCES - FINANCEMENT -
FORMATION**

Nous vous accompagnons,
quels que soient la taille
et le secteur d'activité
de votre société.

START-UP

**DÉMARRAGE - ASSURANCES -
FINANCEMENT**

Nous vous aidons à démarrer
sur des bases saines et solides
pour assurer la pérennité
de votre nouvelle structure.

PRIVÉS

**FISCALITÉ - ASSURANCES -
CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE**

Nous vous simplifions la vie.
Nous vous apportons conseils
et vous aidons à réaliser
de belles économies.

NOTRE ENGAGEMENT

Nous mettons à votre disposition des professionnels aux compétences certifiées : expert fiscal, expert en finance et controlling avec diplôme fédéral, spécialiste en finance et comptabilité avec brevet fédéral, formateur d'adultes certifié FSEA, maîtrise en administration des affaires - MBA, Executive Master of Business Administration – EMBA.

Totallement engagés auprès de vous, nous sommes certains que notre vision permet de garantir
des prestations sur mesure et de haute qualité.

Sommaire

Congrès de l'UVAM	
Rapport de Philippe Nantermod	4-7
Présentation du nouveau président de l'UVAM	7
Votations fédérales du 28 novembre 2021	
Oui à la loi COVID-19	8-9
Initiative sur les soins infirmiers	11
Initiative sur les juges fédéraux	12-13
Opinion	
Des taxes, encore des taxes, toujours des taxes	15
Hausse des allocations familiales : Qui paie quoi ?	16-17
UVAM	
Le Conseil de l'UVAM au Palais fédéral	19
Marchés publics	
Comment maximiser mes chances d'obtenir un mandat des pouvoirs publics ?	20-21
Jubilé	
Bornet SA a 40 ans !	22-23
Reportage	
Garage Olympic SA contribue à la mobilité de demain	25
L'interview	
Nous devons poursuivre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050	26-27
Membres	
La CIV se présente	28-29
VWP: Le Valais en cadeau	30-31
Economie	
Les femmes se préparent pour les conseils d'administration	34-37
Le conseil PME	
Le 3e pilier A, rentable fiscalement même à taux d'intérêt zéro	40-41



Union valaisanne des arts et métiers
Walliser Gewerbeverband

PME Valais - KMU Wallis

Soins infirmiers Le cœur et la tête



Philippe Nantermod

PRÉSIDENT UVAM

80 % de oui. C'est avec un score canon que la campagne «pour des soins infirmiers forts» démarre. Comment s'opposer à ce texte si sympathique alors que de nombreux infirmiers ont apporté une contribution vitale pour maintenir le système de santé à flot durant la pandémie de Covid?

A priori, le Conseil fédéral, le Parlement, les organisations professionnelles et les cantons sont devenus fous. Le cœur le dit clairement, il faut accepter l'initiative sur les soins. Beaucoup d'élus coutumiers des bons sentiments le répètent: ils soutiennent l'initiative, leurs adversaires n'étant que d'horribles monstres froids, insensibles à la situation précaire des hôpitaux. Naturellement, la réalité est plus complexe. Le parlement a pris ses responsabilités avec un contre-projet. Deux ans de travail. J'ai œuvré comme rapporteur de la commission, et je peux vous promettre que l'engagement fut intense. En refusant l'initiative populaire, vous acceptez le contre-projet et débloquez immédiatement 1 milliard de francs pour la formation des infirmiers. Vous leur permettez aussi de prescrire à charge de l'AOS. Deux demandes centrales des initiateurs.

Si vous acceptez l'initiative, le contre-projet sera purement et simplement jeté à la poubelle. Et le processus parlementaire reprendra à zéro. Il faudra attendre au mieux trois ans pour qu'une nouvelle loi soit réalisée, sans garantie de résultat et sans aucun effet concret dans l'intervalle. Mais les initiateurs demandent plus. Ils veulent une augmentation de salaire. La paix du travail se caractérise par les compétences laissées aux partenaires sociaux. C'est le contrat individuel de travail et les conventions collectives qui fixent les salaires et les conditions de travail, pas la Confédération. La Berne fédérale ne planifie pas la santé et n'emploie pas d'infirmiers. Ainsi, ce n'est pas à elle de décider du salaire ou des conditions de travail applicables dans un environnement aussi hétéroclite que celui des cliniques, des hôpitaux publics, des EMS ou des cabinets médicaux. Jusqu'ici, les Suisses ont toujours refusé ces interventions étatiques dans les affaires contractuelles privées. Le salaire minimum a été refusé par 74 % des citoyens en 2014. Mais l'initiative sur les soins revient à cette idée conspuée d'importer en Suisse le système que l'on connaît par exemple en France, où l'Etat fixe unilatéralement les conditions d'embauche. Or, ce n'est ni nécessaire ni souhaitable. Nos salaires élevés – y compris dans le secteur de la santé – et notre faible taux de chômage s'expliquent aussi par un modèle social que nous devons protéger. Et si nous l'octroyons aujourd'hui aux infirmiers, pourquoi le refuserons-nous demain à d'autres professions qui estimeront aussi, à tort ou à raison, ne pas bénéficier d'une considération suffisante? Et les branches sont légion. Outre les augmentations de salaire, l'initiative veut aussi plus de personnel soignant. Que la LAMal rembourse davantage de prestations et serve à réduire les horaires de travail. Chacune de ces nouveautés aura un coût considérable, multiplié par les 60 000 professionnels concernés. Ainsi, ces milliards de francs de plus à charge du système de santé vous seront facturés, avec vos primes d'assurance-maladie. Sans le courage de modérer les revendications illimitées des milieux de la santé, nous devrons assumer des augmentations continues de primes, et probablement que le seuil psychologique des 1000 francs par mois sera atteint d'ici la fin de la décennie.

Si le cœur dit Oui à l'initiative sur les soins infirmiers, la tête dit Non et préfère le contre-projet, plus efficace, plus rapide, plus économique. Or, lorsqu'il est question de voter, c'est la raison qui doit l'emporter, les bons sentiments ne faisant jamais de bonne politique.



Fabio Regazzi, président de l'USAM s'est déplacé jusqu'en Valais pour la succession à la présidence de l'UVAM.

Rapport de Philippe Nantermod

Il m'appartient aujourd'hui de présider le Congrès trisannuel de l'Union valaisanne des Arts et Métiers. L'UVAM est une organisation économique forte, qui compte en Valais et qui a été considérablement sollicitée durant les mois écoulés, notamment en lien avec la pandémie de coronavirus qui fait trembler notre monde et touche particulièrement les entrepreneurs, petits et grands.

Philippe Nantermod

PRÉSIDENT UVAM

Présider une organisation économique dans ces temps d'incertitude, ce n'est pas une mince affaire et cela implique un engagement constant pour entendre les préoccupations de ceux qui font la richesse de notre canton.

Durant les trois années écoulées, le monde politique n'a pas épargné l'économie. Nous avons débattu de sujets anecdotiques, comme l'initiative «vaches à corne», mais aussi d'objets essentiels qui mettaient en péril la stabilité de notre pays. Je pense notamment à l'initiative dite «contre les juges étrangers», en 2019, qui menaçait directement la crédibilité d'un pays qui vit d'un franc sur deux de ses exportations. Les questions de relations internationales ont souvent été sur la table. On pense ainsi aux projets visant à résilier les accords bilatéraux ou l'accord de Schengen ou un texte

dégoulinant de bonnes intentions – l'initiative pour des entreprises dites responsables – mais qui était si mal conçu qu'il aboutissait à la criminalisation en Suisse d'actes totalement légaux réalisés à l'étranger.

Après la vague verte de 2019, les sujets écologistes n'ont pas non plus manqué. En 2019, le peuple a massivement refusé une initiative qui voulait geler tout développement territorial. C'est avec une petite majorité qu'une révision de la loi sur la chasse a été repoussée en 2020. Toujours en matière d'aménagement du territoire, un projet pour des logements dits abordables a connu l'échec cette même année. Enfin, les deux initiatives anti-pesticides ont été renvoyées à l'expéditeur, comme une loi CO2 trop coûteuse. Si le climat reste une préoccupation légitime et importante du monde politique, les réponses au défi ne peuvent être apportées sans tenir compte des intérêts de ceux qui créent la valeur ajoutée en Suisse.



*Marcel Delasoie,
secrétaire général UVAM*



*Christophe Darbellay,
conseiller d'Etat*



*Sylvain Dumoulin,
président de Savièse*

Economie

S'agissant des sujets plus économiques, le peuple et les cantons ont, et on doit s'en réjouir, continué à faire confiance aux autorités. L'accord de libre-échange avec l'Indonésie a connu un indéniable succès, tout comme le projet de réforme fiscale RFFA qui garantit la compatibilité de l'imposition suisse sur la scène internationale. Le peuple a enfin récemment rejeté les projets socialistes 99 %, un poison pour l'économie, l'expression même de la jalousie en politique, ainsi qu'une initiative pour l'interdiction du matériel militaire, secteur qui fait vivre beaucoup de travailleurs, quand bien même il mérite d'être encadré.

Du point de vue des assurances sociales, les intérêts économiques furent de leur côté plus difficiles à défendre. Certes, si les projets adoptés ont probablement répondu à des besoins avérés, le coût du travail continue à croître. Rente-pont pour les travailleurs âgés, congé paternité, congé pour les proches aidants, augmentation des cotisations sociales pour l'AVS, réforme des allocations familiales en Valais: l'Etat social croît, sans limites connues et surtout sans tenir compte des moyens de l'économie pour faire face à cette évolution. Si les dernières évolutions en la matière sont sans doute le fait de changements de sociétés face auxquels il n'est pas question de tourner le dos, il nous appartiendra de nous montrer prudents à l'avenir pour éviter que les charges sociales et les impôts ne finissent vraiment par entraver considérablement notre croissance

et notre prospérité. A défaut, ce sont ceux que l'on cherche à protéger qui souffriront les premiers des crises futures.

Le grand défi de l'UVAM durant les trois dernières années fut sans doute de soutenir et de représenter l'économie dans la crise du Coronavirus. Notre organisation fut, dès le début, intégrée à la task force cantonale et put à cette occasion transmettre les préoccupations des entrepreneurs auprès du canton. Jusqu'à plusieurs fois par semaine, ces échanges ont permis d'améliorer le traitement des entreprises, la gestion des indemnités et du semi-confinement. C'est sur l'intervention de l'UVAM que certaines fermetures et contraintes ont pu être assouplies. L'UVAM s'est engagée à maintes reprises pour laisser les domaines skiables ouverts, avec succès.

L'UVAM s'est engagée pour la première loi Covid et continuera à le faire lors de la prochaine campagne de votation, avec le soutien de ses associations membres directement concernées.

Lors du premier confinement, alors que les syndicats exigeaient la fermeture de toutes les entreprises, en particulier dans la construction, l'UVAM a lancé une opération «Nous Travailons! Nous Livrons! Nous Ouvrons!» pour sensibiliser le public au fait que l'économie n'était pas à l'arrêt et continuait à remplir son rôle, le premier de celui-ci étant d'assurer au public un revenu et les moyens de subsistance.



Philomène Zufferey et Hubert Gattlen ont été nommés Membre d'honneur de l'UVAM





Roland Walther (président Agrotec VS), Tanja Fux (chef du Service de la formation professionnelle), Felix Ruppen (vice-président UVAM) et Jean-René Fournier (président d'honneur UVAM) étaient présents au Congrès trisannuel de l'UVAM.

>>

La crise Covid n'est toutefois pas terminée. Même si les restrictions et autres certificats sanitaires ne sont pas agréables, celles-ci sont vraisemblablement indispensables pour éviter de nouveaux confinements futurs. L'UVAM s'est engagée pour la première loi Covid et continuera à le faire lors de la prochaine campagne de votation, avec le soutien de ses associations membres directement concernées.

Les trois années furent aussi un engagement important en faveur du rapprochement des organisations économiques valaisannes. Constatant que les forces étaient dispersées dans le canton, suite au rapport Chantal Balet, nous avions engagé des pourparlers en vue de la constitution d'une nouvelle association forte issue de la fusion de la CVCI et de l'UVAM.

Malgré les longues discussions et les travaux sur ce sujet, il a manqué la majorité qualifiée des trois quarts lors du Conseil de l'UVAM de juin 2021 pour que ce projet puisse voir le jour.

L'UVAM se développe

La période 2018-2021 fut aussi celle de l'entrée de nouveaux membres au sein de l'UVAM. Ce fut notamment le cas de l'AVALEMS (Association valaisanne des EMS), de la CIV (Chambre

Immobilière Valaisanne) et de SwissOil Valais. Comme président je leur souhaite la bienvenue au sein de l'UVAM.

L'UVAM a co-organisé le Salon des métiers, événement incontournable de la formation professionnelle de notre canton. Enfin, notre organisation a encore renforcé la qualité et la distribution de sa publication lue et reconnue dans le monde économique, l'UVAM Tribune, bilingue et fier de l'être.

Je resterai toujours à l'écoute des préoccupations de l'économie et toujours au service de l'UVAM pour représenter à Berne ou ailleurs les intérêts de chaque personne qui entreprend en Valais.

Ce fut un immense plaisir et un honneur de servir l'UVAM durant trois ans. Je tiens à saluer et remercier l'engagement de toute l'équipe exécutive de notre organisation, Francine Clavien Albrecht, Romy Hintz, Xavier Sallen et bien sûr Marcel Delasoie. Travailler à leur côté fut une motivation de chaque instant.





Le nouveau et l'ancien président de l'UVAM lors de la passation de témoin à la tête de l'UVAM.

Cela dit, mes nouvelles fonctions politiques au sein de mon parti sur le plan fédéral, la naissance de mon fils et mon installation professionnelle à Monthey ont considérablement alourdi mon agenda durant les derniers mois. Il m'est devenu de plus en plus difficile de concilier l'ensemble de mes activités et si j'ai pu jusqu'à ce jour assurer toutes mes fonctions, je ne désire pas réaliser le travail «à moitié». Le Valais a besoin d'organisations économiques fortes, notamment de l'UVAM, et c'est la raison pour laquelle j'ai pris la décision de ne pas me représenter au poste de président de notre Union.

C'est bien entendu avec un pincement au cœur que j'ai pris cette décision, mais elle s'imposait pour l'avenir de notre Union qui doit se renforcer après son choix de changer de stratégie quant à une potentielle fusion des organisations économiques.

Je resterai toujours à l'écoute des préoccupations de l'économie et toujours au service de l'UVAM pour représenter à Berne ou ailleurs les intérêts de chaque personne qui entreprend en Valais.

Une longue vie à l'UVAM et merci pour votre confiance!



Quand l'association des créatrices de vêtements trinque avec celle de Coiffure Suisse section Valais.

Présentation du nouveau président de l'UVAM

UVAM Tribune

Philipp Matthias Bregy est né le 7 juillet 1978 et vit à Naters. Il est marié à Nathalie, et ensemble ils élèvent leurs deux enfants, Maximilian Luis et Jonathan Laurin, venu au monde il y a quelques jours.

Sur le plan politique Philipp Matthias Bregy est membre du Parti du Centre et conseiller national à Berne depuis 2019. Il a pris ce printemps la charge de chef du groupe du Centre, fort de 44 parlementaires. Il est membre de la commission des transports et des télécommunications et de la commission juridique ainsi que membre suppléant de la commission des immunités.

Auparavant il avait également été député au Grand Conseil et conseiller communal de Naters.



Professionnellement il est avocat de formation et associé à l'étude Rieder-Pfammatter-Bregy, il est également membre du conseil d'administration d'Energiedienst Holding AG et d'EnAlpin AG.

Il préside l'Association suisse des chiens de recherche et de sauvetage (Redog), est vice-président de la section valaisanne du TCS ainsi que membre du comité HEV (Association suisse des propriétaires fonciers).

C'est au cours du Congrès du 4 novembre 2021 qu'il reprend la présidence de l'Union valaisanne des arts et métiers pour mettre ses compétences au service de la plus importante organisation économique valaisanne.

Oui à la loi COVID-19

Le 28 novembre prochain, la population est appelée à voter sur la loi COVID-19. Cette loi permet de soutenir financièrement les personnes et les entreprises touchées par la crise du COVID-19. Durant la pandémie, le Parlement l'a adaptée plusieurs fois, notamment pour étendre les aides financières et créer les bases légales nécessaires au certificat COVID. Un référendum a été lancé contre les modifications apportées à la loi en mars 2021.

UVAM

La pandémie de COVID-19 a obligé le Conseil fédéral à prendre rapidement des mesures d'une portée considérable pour protéger la population et les entreprises. Au début de la crise, il a dû parfois recourir au droit de nécessité. Mais depuis l'adoption par le Parlement de la loi COVID-19 en septembre 2020, c'est elle qui fixe les mesures supplémentaires que le Conseil fédéral peut prendre pour lutter contre la pandémie et limiter les dommages pour l'économie. La pandémie évoluant de manière imprévisible, le Parlement a modifié la loi à chacune de ses sessions (en l'occurrence les 18 décembre 2020, 19 mars 2021 et 18 juin 2021), afin de tenir compte de la situation du moment.

Deuxième votation sur la loi COVID-19

Le peuple a déjà été appelé à voter sur la loi COVID-19, une demande de référendum contre le texte du 25 septembre 2020 ayant abouti. Lors du scrutin, qui s'est tenu le 13 juin 2021, le peuple a accepté la loi par 60 % des voix. Le référendum ayant aussi été demandé contre la modification du 19 mars 2021, le peuple doit voter sur celle-ci également.

Extension des aides financières

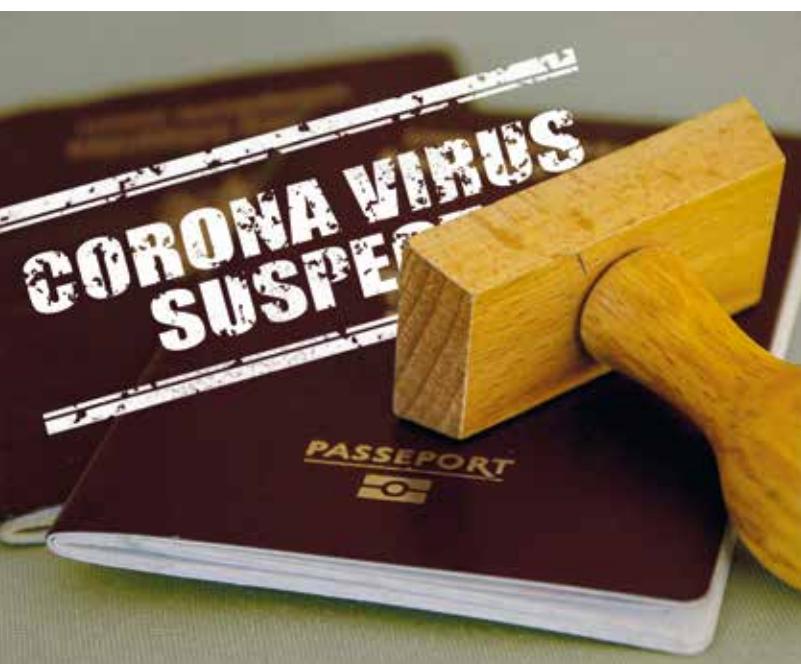
En mars 2021, le Parlement a modifié la loi afin d'étendre les aides financières à des personnes et des entreprises qui ne pouvaient jusqu'alors pas en bénéficier, tout en accroissant la participation financière de la Confédération. Il a ainsi augmenté la part des fonds fédéraux destinée à l'aide pour les cas de rigueur. Par ailleurs, avec l'ordonnance COVID-19 cas de rigueur, les entreprises particulièrement touchées ont pu recevoir des montants plus élevés. Les modifications de mars 2021 ont aussi permis d'étendre les allocations pour perte de gain allouées aux personnes exerçant une activité lucrative indépendante, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) ainsi que les aides financières destinées aux institutions d'accueil extrafamilial pour enfants, à la culture et aux acteurs culturels. Enfin, la loi règle l'indemnisation des organisateurs de manifestations publiques d'importance supracantonale qui ne peuvent pas avoir lieu en raison de la pandémie.

Réglementation du traçage des contacts, du dépistage et de la quarantaine

Outre les mesures de soutien financier précitées, le Parlement a, le 19 mars 2021, inscrit d'autres points dans la loi afin de tenir compte de l'évolution de la pandémie. Par exemple, l'amélioration du traçage des contacts, qui permet de briser les chaînes de contamination, ou l'encouragement par la Confédération du dépistage du COVID-19 et la prise en charge des coûts afférents. Les modifications de mars 2021 prévoient aussi certains assouplissements pour les personnes vaccinées contre le COVID-19 et les personnes guéries. Celles-ci ne sont plus soumises à une quarantaine lorsqu'elles ont été en contact avec une personne testée positive, car elles sont nettement moins contagieuses.

Base pour le certificat COVID

Le Parlement a par ailleurs créé la base légale permettant d'instaurer le certificat COVID pour les personnes vaccinées, guéries ou testées. Facultatif et accessible à tous, il documente une vaccination contre le COVID-19, une infection guérie ou un dépistage négatif. Le certificat COVID réduit considérablement le risque de contamination, car il limite les rassemblements visés aux personnes qui ne risquent pas, ou seulement faiblement, de se contaminer mutuellement. Il facilite les voyages à l'étranger et permet d'organiser des manifestations et des activités qui, autrement, seraient trop dangereuses. Il permet de lutter contre la propagation du virus sans fermer d'établissements





ou interdire certaines activités, comme cela a été le cas au printemps 2020 ou au premier semestre 2021. Par ailleurs, les manifestations avec certificat obligatoire peuvent renoncer à d'autres mesures de protection, comme le port du masque.

Les modifications ont aussi permis d'étendre les allocations pour perte de gain allouées aux personnes exerçant une activité lucrative indépendante, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)

En cas de refus : fin du certificat COVID au 19 mars 2022

La votation de fin novembre 2021 ne porte que sur la modification du 19 mars 2021 de la loi COVID-19. Les autres dispositions de la loi resteront en vigueur, quelle que soit l'issue du scrutin. Si ladite modification est rejetée, elle cessera de produire effet un an après son adoption par le Parlement, soit le 19 mars 2022. Parmi les mesures concernées figurent l'augmentation du nombre d'indemnités journalières allouées aux chômeurs, la possibilité pour le Conseil fédéral de prolonger à 24 mois les indemnités en cas de RHT ou encore l'indemnisation des organisateurs de manifestations. Il ne serait en outre plus possible d'établir des certificats COVID – pas même pour les voyages à l'étranger.

Mesures qui ne dépendent pas de la loi COVID-19

Pour lutter contre la pandémie, le Conseil fédéral se fonde en premier lieu sur la loi sur les épidémies. Celle-ci permet par exemple de rendre le port du masque obligatoire dans les transports publics, de fermer certains établissements ou d'interdire des manifestations. Ces mesures pourront être maintenues ou réintroduites même si la modification de la loi COVID-19 est rejetée.

Arguments du Conseil fédéral et du Parlement : combler les lacunes des aides financières

Le Conseil fédéral, le Parlement et les cantons sont favorables à la loi COVID-19. Celle-ci permet de mieux protéger les personnes et les entreprises. La modification de mars 2021 étend l'aide économique, qui est cruciale, et comble certaines lacunes en matière de soutien. Le certificat COVID facilite les voyages et les séjours à l'étranger, permet la tenue de certaines manifestations et évite des fermetures. Rejeter la modification de la loi mettrait en péril la gestion de la crise, alors qu'elle a fait ses preuves.

En bref

La modification de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 :

- donne la possibilité au Conseil fédéral de prolonger à 24 mois les indemnités en cas de RHT ou encore l'indemnisation des organisateurs de manifestations;
- permet de mieux protéger les personnes et les entreprises;
- permet de lutter contre la propagation du virus sans fermer d'établissements ou interdire certaines activités;
- facilite les voyages à l'étranger et permet d'organiser des manifestations et des activités qui, autrement, seraient trop dangereuses.

L'UVAM vous invite donc à accepter cette modification le 28 novembre prochain.

Simplifiez-vous la vie

Avec votre opérateur 100% local

3 mois
OFFERTS
sur le mobile*



Combinez votre téléphonie fixe et mobile

- Des économies
- Une facture unique
- Des appels gratuits entre les réseaux fixes et mobiles
- Des conseillers dédiés aux PME

*offre soumise à conditions

Initiative sur les soins infirmiers

Les partenaires sociaux hors jeu

L'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » veut un investissement dans le secteur des soins infirmiers, par un investissement dans la formation et des possibilités de développement professionnel dans le secteur. Elle demande également une revalorisation de la profession, notamment par la possibilité de facturer directement des prestations par les soignants à l'assurance maladie. De plus, une hausse des salaires, des horaires fiables accompagnés par une diminution de patients à la charge de chaque infirmière et infirmier sont demandées. Parmi ces revendications, celles qui relèvent de la compétence de la Confédération ont été reprises par le Parlement dans le contre-projet indirect qui entrera en vigueur en cas de rejet de l'initiative en votation.

UVAM

Parce que le Conseil fédéral et les chambres fédérales considèrent que certaines préoccupations des initiateurs sont fondées, ils ont rédigé un « généreux » contre-projet indirect. Il entrera automatiquement en vigueur si l'initiative est refusée. Il est si généreux qu'il équivaut à une loi d'application de l'initiative. Par exemple, la formation et la formation continue seront soutenues à la hauteur de près d'un milliard de francs suisses supplémentaires. De plus, le personnel infirmier aura la possibilité de facturer certains services directement à l'assurance maladie.

Pourquoi non à l'initiative sur les soins ?

Le contre-projet indirect entre en vigueur tout de suite

Si l'initiative est acceptée, les chambres fédérales devront rédiger une loi d'application et cela prendra plusieurs années. Il est donc plus rapide de rejeter l'initiative sur les soins infirmiers : le contre-projet indirect entrera alors automatiquement et immédiatement en vigueur. C'est la raison pour laquelle, afin d'éviter d'attendre plusieurs années pour une amélioration, il est dans l'intérêt du personnel infirmier, mais aussi des patients de rejeter l'initiative.

Le contre-projet est de facto une mise en œuvre de l'initiative

Le contre-projet contient déjà tous les éléments de l'initiative sur les soins qui peuvent être mis en œuvre au niveau fédéral. Il constitue de facto une loi d'application de l'initiative. Par exemple, jusqu'à un milliard pour la formation et la formation continue du personnel infirmier sont prévus : c'est extrêmement généreux. En



outre, le personnel infirmier aura à l'avenir la possibilité de facturer certaines prestations directement à l'assurance maladie, ce qui augmentera l'attrait de la profession d'infirmier. A l'inverse, les demandes pour de meilleures conditions de travail ne relèvent pas des compétences de la Confédération et ne peuvent donc pas être réglementées par le Parlement.

L'initiative va trop loin et engendre des coûts excessifs

Une hausse des salaires, telle qu'envisagée par l'initiative sur les soins, signifie une hausse des coûts. La facturation directe sans aucune limite à l'assurance maladie conduit à un plus grand catalogue des prestations et de facto à une augmentation des coûts de santé. En outre, la Confédération ne réglemente pas les salaires : ce sont les partenaires sociaux qui négocient entre eux les conditions de travail et les salaires. Une réglementation des salaires au niveau fédéral constituerait un dangereux précédent dans un système qui fonctionne et pourrait susciter des demandes similaires d'autres professions.

Juges fédéraux Une élection ou une loterie ?

L'initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (Initiative sur la justice) » propose de remplacer la procédure actuelle d'élection démocratique par une procédure de tirage au sort. Le système actuel a fait ses preuves et assure une élection démocratique et transparente, c'est pourquoi Conseil fédéral et parlement recommandent le rejet de cette initiative.

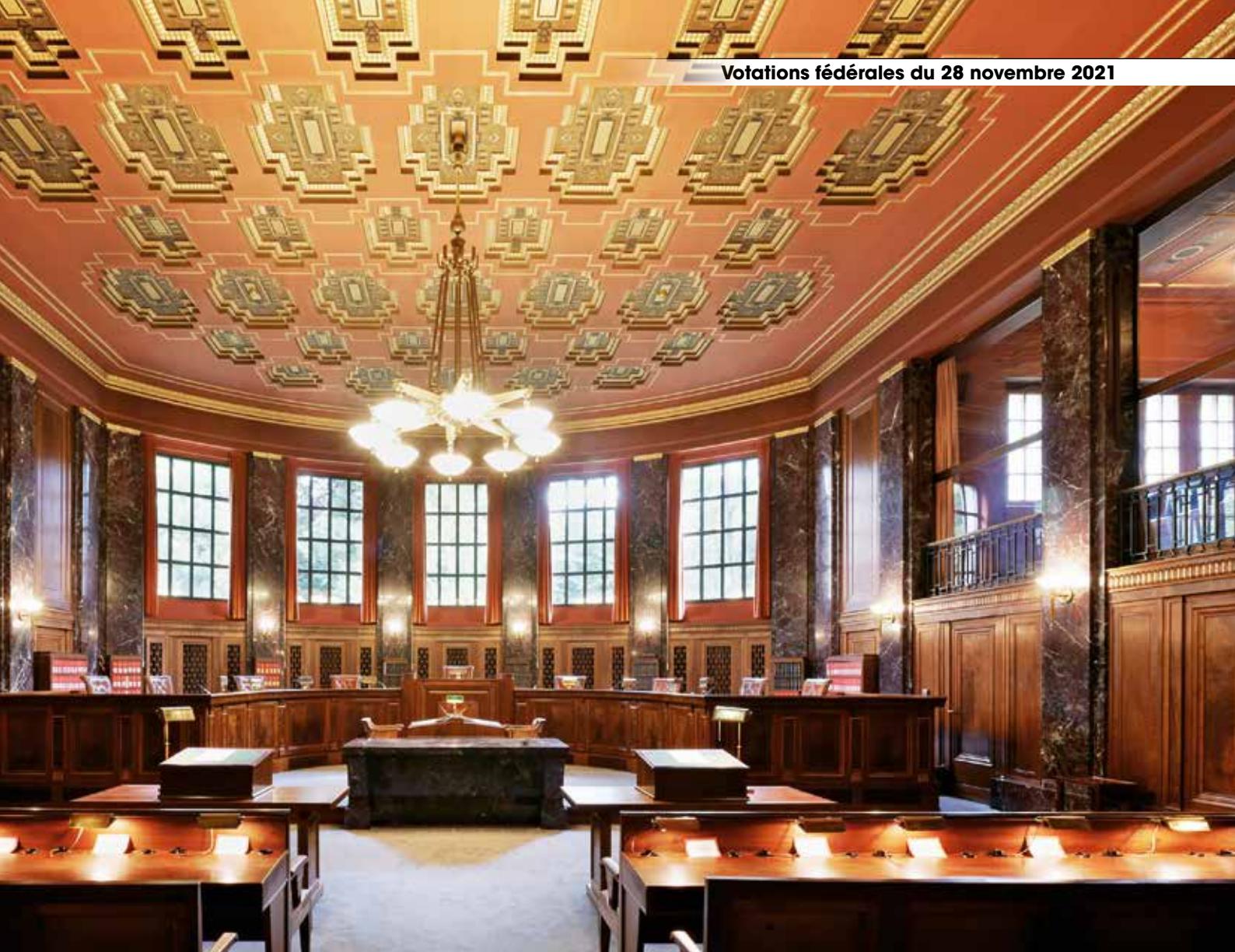
UVAM

Selon les auteurs de l'initiative, l'élection des juges par l'Assemblée fédérale compromet leur indépendance. Ils proposent donc que les juges fédéraux soient, à l'avenir, désignés par tirage au sort et qu'ils n'aient plus à se soumettre à une réélection. Une commission spécialisée indépendante nommée par le Conseil fédéral déciderait qui peut participer à ce tirage au sort. Les langues officielles devraient être représentées équitablement. Pour le Conseil fédéral et le Parlement, le tirage au sort n'est pas une procédure appropriée pour désigner les juges fédéraux. En lieu et place d'une élection démocratique, la désignation serait faite par un tirage au sort. C'est donc le hasard qui déciderait.

Aujourd'hui, c'est le Parlement qui élit les juges fédéraux. En sa qualité d'organe électoral, il assume la responsabilité politique de l'élection, ce qui donne une légitimité démocratique au Tribunal fédéral. Une procédure de tirage au sort affaiblirait cette légitimité démocratique: selon la volonté des auteurs de l'initiative, l'élection régulière par le Parlement serait remplacée par un tirage au sort unique. Le hasard ne choisit cependant pas forcément les personnes les plus compétentes, mais celles qui ont le plus de chance.

De plus, désigner les juges par tirage au sort est contraire à la tradition politique de la Suisse et étranger à notre système juridique. Lors de l'élection, le Parlement tient traditionnellement compte de la force électorale des partis politiques (représentation proportionnelle des partis). Les différents courants sociaux et opinions politiques sont ainsi représentés de manière équilibrée et transparente au Tribunal fédéral. L'actuelle procédure d'élection permet en outre au Parlement de prendre en considération des critères supplémentaires, comme le sexe, l'âge ou la région d'origine. Le





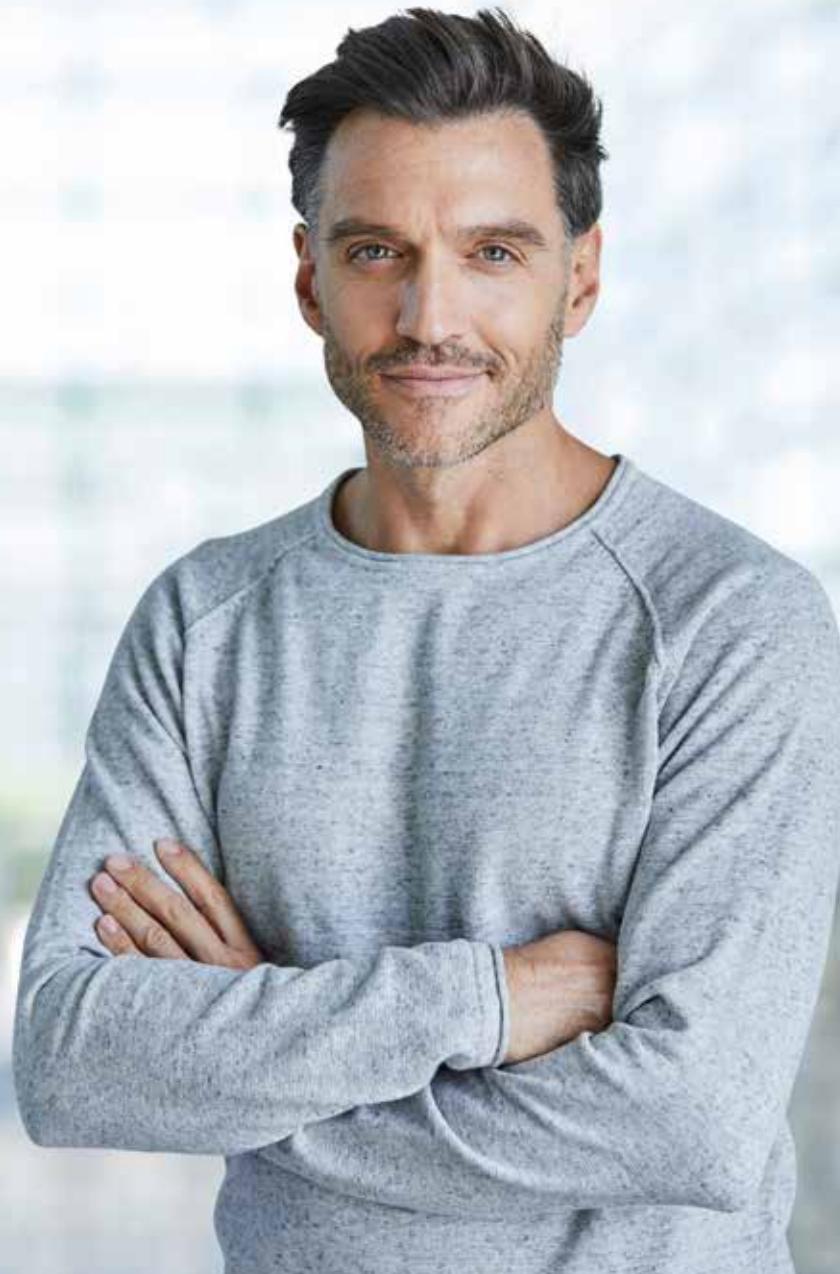
tirage au sort n'offre pas ces garanties, du moins pas dans la même mesure. Au contraire, le risque serait que des partis, des valeurs ou un sexe soient fortement surreprésentés ou sous-représentés au Tribunal fédéral pour une longue durée.

En lieu et place d'une élection démocratique, la désignation serait faite par un tirage au sort. C'est donc le hasard qui déciderait.

Selon les auteurs de l'initiative, les juges ne peuvent pas réellement être indépendants s'ils doivent craindre de ne pas être réélus. La pratique montre cependant que les juges fédéraux rendent leurs arrêts en toute indépendance. Cette indépendance est protégée par la Constitution. Il n'est d'ailleurs encore jamais arrivé que le Parlement ne réélise pas un juge en raison d'un arrêt.

Nous en sommes persuadés: la sagesse du peuple suisse scellera le sort de cette initiative iconoclaste, et nuisible, tant à notre démocratie qu'à notre justice.





Les bulletins de versement seront remplacés **le 30 septembre 2022**. Passer maintenant à la QR-facture et à eBill.

Les bulletins de versement rouges et oranges seront retirés du marché le 30 septembre 2022. Cela rend la facturation plus simple, plus numérique et plus automatisée: grâce à la QR-facture et eBill. N'attendez pas pour convertir vos comptabilités créditeurs et débiteurs ainsi que votre trafic des paiements et profitez simultanément de nombreux avantages pour votre entreprise et vos clients.

Rendez-vous dès maintenant sur payer-simple.ch/emetteurs-de-factures

Contactez
dès maintenant
votre banque et
votre partenaire
logiciel.

Supporté par:

• **SwissBanking**

sgv **usam**

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Federal Department of Economic Affairs,
Education and Research EAER
State Secretariat for Economic Affairs SECO

Swiss Confederation

Des taxes, encore des taxes, toujours des taxes

N'avez-vous pas vous aussi cette impression ? Qu'année après année les prélevements sur les entreprises augmentent ? Que ces prélevements aient la forme des charges sociales, de taxe sur la valeur ajoutée, augmentation de l'impôt fédéral sur les dividendes ou encore sur la prévoyance, leur impact reste le même sur l'entreprise : des charges supplémentaires pour l'entrepreneur.



Thomas Birbaum

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL UDI

Les politiques, les syndicats et les administrations pensent que l'entreprise est un puits sans fonds, dans lequel il suffirait d'aller puiser les ressources financières nécessaires pour financer des politiques publiques (ou syndicales) sans limites. Taxer l'entreprise est devenu la solution de facilité quand l'Etat a besoin d'argent. Qui a déjà vu une entreprise se déplacer au bureau de vote? Qui a déjà vu l'entreprise descendre dans la rue pour manifester, car elle était trop taxée? Les entreprises ne votent pas, mais elles créent la richesse pour notre société.

Or, ces dernières années, une succession de charges supplémentaires décidées par le législateur fédéral s'est abattue sur les entreprises: hausse des cotisations AVS, hausse

allocations familiales en Valais. Ces nouvelles politiques arrosoirs subventionnent certains, au détriment de tous les autres. Tous ces projets seront financés par les cotisations patronales et employés. Nous ne vivons pas dans un pays de cocagne où l'argent pousse sur les arbres. Nul repas n'est gratuit.

Chaque charge supplémentaire sur l'entreprise représente un clou en plus dans le cercueil de l'entrepreneuriat. Chaque charge supplémentaire pour l'employeur est un frein à l'esprit d'entreprendre. Les politiques, syndicats et administrations doivent en être conscients: les entrepreneurs et actionnaires derrière l'entreprise créent l'emploi et la prospérité pour toute la collectivité.

Chaque charge supplémentaire pour l'employeur est un frein à l'esprit d'entreprendre.

de l'impôt fédéral sur les dividendes, congé parental financé par l'APG, etc. Cela ne s'arrête pas là, les projets actuellement en discussion sont la réforme LPP, congé parental de 24 mois, la 13^e rente AVS demandée par les syndicats ou encore la hausse des



Hausse des allocations familiales

Qui paie quoi?

Après le dépôt d'une initiative législative des syndicats chrétiens qui demande une modification de la Loi sur les allocations familiales (LALAFam), afin que l'allocation pour enfant s'élève à 315 francs/mois (au lieu de 275 francs actuellement) et que l'allocation de formation professionnelle soit fixée à 445 francs/mois (425 francs actuellement), le Grand Conseil devrait traiter ce mois de décembre la 2^e lecture du projet de loi.

Thomas Birbaum

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL UDI

Selon la loi actuelle, cette augmentation des allocations sera financée par les employeurs (contribution variable entre 2,5 % et 4,5 %) et les employés (fixe à 0,3 %). De plus, la loi actuelle prévoit que toute augmentation future des contributions serait prise en charge paritairement entre employeurs et salariés. Cela représenterait une augmentation des charges salariales de 0,15 % pour les employeurs et 0,15 % pour les employés, pour un total d'à peu près 30 millions de francs.

Il est souvent rappelé que le Valais est un canton favorable aux familles. Est-ce que cette augmentation des allocations serait vraiment utile pour notre population? Prenons deux exemples pour illustrer.

Un couple marié, deux enfants en bas âge, 80 000 francs de revenus annuels, dispose en Valais du revenu librement disponible parmi les plus hauts de Suisse. Allocations élevées, fiscalité favorable à la

famille, crèches, caisses maladie et loyers sont pour l'instant moins chers qu'en moyenne suisse. Pour ce type de ménage, le Valais est à la 1^{re} place de Suisse¹. Ce ménage toucherait 960 francs de plus par an avec l'augmentation des allocations demandées par les syndicats. Comme les allocations sont fiscalisées, et avec un taux d'impôt marginal sur le revenu élevé, une part non négligeable de ces mêmes allocations irait remplir les caisses de l'Etat!

Prenons un autre exemple: un célibataire valaisan gagne 50 000 francs par an et vit en location dans 60 m². De son côté, le Valais est à peine plus abordable que la moyenne nationale. Loin du sommet du classement, pour lui notre canton tombe à la 17^e place². Pour ce travailleur, l'initiative des syndicats réduira son salaire de 75 francs par an, et autant pour l'entreprise qui l'emploie! Il n'est pas juste de ponctionner davantage les travailleurs sans charge d'enfant, dont le revenu disponible est déjà proportionnellement plus faible.

Pour une famille de 5 enfants, l'initiative offrira 200 francs de plus par mois, soit 2400 francs par année. Pour une famille



Le Conseil de l'UVAM déterminé



Marcel Delasoie

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL UVAM

monoparentale, souvent une femme avec un seul enfant, les gains seront nettement plus faibles à 480 francs par an. Or c'est cette dernière catégorie qui, selon les statistiques et les retours du terrain, souffre du risque de pauvreté et d'exclusion le plus important. Le Valais a déjà les meilleures conditions-cadres pour les familles, ainsi vouloir augmenter les transferts d'argent vers les familles est superflu. Une augmentation des allocations familiales se fera nécessairement au détriment des autres types de ménages, comme les actifs célibataires ou mariés sans enfants.

Malgré le caractère arrosoir et socialement injuste de l'initiative, une majorité du Grand Conseil l'a acceptée en première lecture. La

Une augmentation des allocations familiales se fera nécessairement au détriment des autres types de ménages, comme les actifs célibataires ou mariés sans enfants.

question du financement de la mesure reste ouverte, et une partie du Grand Conseil souhaite qu'elle soit supportée en totalité par les employeurs. Cette position est partagée par le Conseil d'Etat. Si cela se concrétise, cela sera un nouveau coup dur porté par le Conseil d'Etat et les députés aux entreprises de ce canton, au détriment d'employés dont la future augmentation de salaire sera neutralisée par les charges sociales supplémentaires pour l'employeur.

¹ Etude: *Là où la vie est moins chère, Attractif financier résidentiel, Credit Suisse AG*

² Etude: *Là où la vie est moins chère, Attractif financier résidentiel, Credit Suisse AG*

Voyant que les cantons de Vaud et Genève étaient passés à 300 francs par enfant, les syndicats chrétiens ont lancé une nouvelle initiative pour augmenter les allocations familiales (AF) en Valais de 40 francs et 20 francs pour les jeunes en formation. Cette démarche est incorrecte dans le sens ou dans les cantons précités, ces augmentations ont été octroyées en compensation d'une baisse importante du taux d'impôt dans le cadre de la révision de la loi fiscale. Combattre vigoureusement une baisse du taux d'impôt en Valais et après coup lancer une initiative pour augmenter les allocations familiales, c'est une stratégie que le Conseil d'Etat n'aurait pas dû cautionner. Or, ce même Conseil d'Etat, non seulement approuve l'augmentation demandée, mais en plus propose de supprimer l'article qui prévoit que toute augmentation supérieure au minimum fixé au niveau suisse serait financée paritairement par des cotisations des employeurs et des travailleurs. Ce n'est pas aux entreprises seules à financer une politique nataliste de l'Etat du Valais.

Le profit à l'Etat du Valais

Pire, l'Etat prélevant l'impôt sur les allocations familiales, ces augmentations ne profitent pas aux familles comme ils veulent bien le dire, mais à la seule caisse de l'Etat du Valais.

Le Grand Conseil doit absolument corriger le tir. Les allocations familiales doivent profiter aux seules familles. Et pour ce faire, la meilleure des solutions est de ne pas prélever l'impôt dessus. Tout le monde y gagnerait, mais surtout les familles.

Si le Grand Conseil devait aller dans la direction que propose la commission de 2^e lecture en approuvant le projet du Conseil d'Etat (augmentation des AF et suppression du partage des cotisations pour les AF supérieures à 200 francs), le Conseil de l'UVAM a d'ores et déjà décidé de lancer un référendum contre cette révision de la Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam).



**Un nouveau style
pour votre cuisine.**

Sanitas Troesch SA
Rue du Manège 1
3960 Sierre
Tél: 027 452 35 80

sanitistroesch.ch

Salle de bains. Cuisine. Vie.



**Les pros de la technique et
de l'enveloppe du bâtiment réunis
sous une même bannière.**

www.tec-bat.ch

tec=**bat**



ENVELOPPE DES ÉDIFICES SUISSE



Le Conseil de l'UVAM au Palais fédéral

Ce 23 septembre une délégation forte de 15 membres du Conseil a pris la route du Palais fédéral pour, ce qu'il y a lieu aujourd'hui d'appeler, la traditionnelle séance du Conseil d'automne à Berne. Celle-ci est se tient toujours dans la magnifique Salle N° 3, ou, mesures sanitaires COVID obligent, chaque place est soigneusement entourée d'une cage de plexiglas donnant la sensation étrange que les autres participants sont, au mieux, floutés et, dans de nombreux cas, invisibles.

UVAM Tribune

C'est dans ces conditions un peu particulières donc, que les membres du Conseil ont entendu la majorité des députés valaisans à Berne, chacun d'entre eux ayant à cœur de mettre en évidence leur travail au sein des commissions et du parlement. Cette rencontre est également l'occasion pour les entrepreneurs présents d'évoquer des problématiques propres à leur profession ou secteur d'activité.

S'agissant des activités propres à l'UVAM, le Conseil a pris position sur les sujets des prochaines votations fédérales (voir pages 8 à 13).

Si cette suppression devait se confirmer au parlement cantonal, l'UVAM lancera un référendum.

Quant à la politique cantonale, il a discuté sur le projet de modification de la loi cantonale

sur les allocations familiales qui prévoit des augmentations de, respectivement, 40 francs et 20 francs pour les allocations pour enfant et de formation. Les patrons désapprouvent ces augmentations, mais surtout sont remontés contre la proposition du Conseil d'Etat de supprimer l'art. 25.5 prévoyant un partage des coûts des allocations supérieures au minimum fixé au niveau suisse. Si cette suppression devait se confirmer au parlement cantonal, l'UVAM lancera un référendum.



Séances d'information de l'OFCL en 2021

Comment maximiser mes chances d'obtenir un mandat des pouvoirs publics ?

La plupart des entreprises savent que les marchés publics sont soumis à des conditions spécifiques qui ne s'appliquent pas aux acquisitions dans le secteur privé.

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)

Le nouveau droit des marchés publics, harmonisé à tous les échelons étatiques, est entré en vigueur en janvier 2021. Il entraîne divers changements qui vous concernent aussi en tant que soumissionnaire.

Mais quelles sont exactement les règles que doivent connaître et observer les potentiels soumissionnaires à un marché public de biens, de services ou de prestations de construction et de mandataire? Qu'impliquent les nouvelles conditions relatives à la révision de la loi sur les marchés publics et quels effets ont-elles?

Afin de répondre à ces questions et à bien d'autres encore, l'OFCL organise cette année encore des séances d'information pour les soumissionnaires. Il est dans l'intérêt non seulement des opérateurs du marché, mais aussi des adjudicateurs publics que le plus grand nombre possible de soumissionnaires puissent participer aux appels d'offres publics en présentant des offres de qualité.

Vous saurez où trouver les appels d'offres en cours et comment y participer.

Inscription et renseignements

Veuillez vous inscrire directement sur la page www.beschaffung.admin.ch.

Attention: vous devez vous inscrire au minimum 10 minutes avant le début de la manifestation. Une arrivée tardive n'est possible que si vous vous êtes inscrit(e) au préalable. Le nombre de participants est limité. La manifestation est gratuite.

Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)
Centre de compétence des marchés publics de la Confédération (CCMP)
Formation et perfectionnement du CCMP
Tél. 058 481 81 31, ausbildung@bbl.admin.ch

Public cible

Qu'il s'agisse de PME ou de grandes entreprises, tous les soumissionnaires et les soumissionnaires potentiels (responsables de l'établissement des offres) sont les bienvenus.

Objectifs

- En tant que soumissionnaire, vous saurez proposer vos services avec plus d'efficacité et de succès parce que vous aurez une meilleure connaissance des besoins, des exigences, des conditions, des processus et des délais de l'administration.
- Vous connaîtrez les principales nouveautés pour les soumissionnaires résultant de la révision du droit des marchés publics.
- Vous saurez où trouver les appels d'offres en cours et comment y participer.
- Vous saurez quelles sont les différentes procédures utilisées dans les marchés publics.



- Vous apprendrez quelles erreurs formelles peuvent conduire à l'exclusion de votre offre et quelles règles vous devez respecter.
- Vous connaîtrez les possibilités de communiquer avec les services administratifs (sur des thèmes tels que la préimplication, les rondes de questions-réponses, la rectification des offres, le débriefing).

Intervenants

Vice-directeurs et représentants des services d'achat centraux (OFCL, armasuisse et OFROU), juristes, spécialistes de divers services d'achat de la Confédération et de la plateforme simap.ch au sein de l'administration fédérale

Toutes les séances d'information en un coup d'oeil

29 novembre 2021	en français
01 décembre 2021	en allemand
à définir encore	en italien

Les webinaires seront enregistrés et mis à votre disposition sur
https://www.perimap.admin.ch/goto_bbl01_cat_37443.html

Programme

Dès 13 h 45

Se connecter sur Edudip

14 h 00

Accueil et introduction générale

- Conditions pour les marchés publics apportées par la révision de la loi
Courte pause
- En pratique, comment obtenir concrètement un mandat des pouvoirs publics?
Courte pause
- Obstacles liés à l'élaboration des offres
Courte pause
- Où et comment puis-je m'informer sur les appels d'offres publics en Suisse?

Remerciements et allocution de clôture

Vers 17 h 00

Fin du webinaire



Bornet SA a 40 ans !

Afin de célébrer ses 40 ans, l'entreprise Bornet a organisé une journée Portes Ouvertes le samedi 18 septembre. Cette journée était également l'occasion d'inaugurer les nouveaux dépôts situés à Aproz.

UVAM Tribune

En invitant ses amis, sa fidèle clientèle, ses fournisseurs et partenaires, la famille Bornet désirait leur rendre hommage et remercier les personnes qui ont accompagné l'entreprise durant ces 40 années.

Le vendredi, quant à lui, était destiné aux employés. Une journée entière dédiée à ces femmes et ces hommes qui font l'entreprise. Un repas de gala leur a été servi puis en fin d'après-midi, pour la raclette, leurs conjoints et enfants ont rejoint cette belle équipe et ont profité d'une soirée endiablée au son des platines et de la voix de Linda Rao qui a mis une ambiance de folie jusqu'au bout de la nuit.

Jean-Jacques et Damien Bornet



Deux magnifiques journées pour fêter ce quarantième anniversaire que Gilles Bornet résume en quelques mots: «Deux jours où l'on s'arrête pour prendre le temps de regarder ce qui a été fait et ce qui peut encore être fait, mais aussi pour rencontrer les personnes qui nous entourent et nous soutiennent au quotidien, pour partager ces moments avec elles et juste leur dire merci!» Entretien avec Hervé Bornet.

Expliquez-nous comment tout a débuté...

C'est dans le village d'Aproz que tout a commencé, il y a 40 ans. En 1981, Damien, installateur sanitaire et Jean-Jacques, monteur en chauffage décident de s'associer à, respectivement 23 et 27 ans pour fonder l'entreprise Bornet.

Aujourd'hui j'aimerais remercier celles et ceux qui ont fait, qui font et qui feront en sorte que nous puissions continuer ensemble à vivre cette belle aventure. HERVÉ BORNET

L'atelier se situait dans une grange au centre du village et les bureaux se trouvaient à l'étage de la maison familiale. A l'époque si on leur avait dit qu'ils se retrouveraient 40 ans plus tard à célébrer cet anniversaire avec leurs 148 collaborateurs, ils nous auraient certainement traités de fous. Et pourtant, aujourd'hui si nous sommes là c'est grâce à eux.

C'est un bel âge tout de même, n'est-ce pas?

40 ans, je suis bien placé pour le savoir, c'est l'âge où l'on est vieux



pour les jeunes et jeune pour les vieux. Beaucoup de choses se sont passées durant toutes ces années. L'entreprise a grandi, les outils ont évolué, les méthodes de travail ont changé, mais il y a une chose qui n'a pas changé, c'est le nom Bornet.

Mais au fait, c'est quoi exactement Bornet SA?

Eh bien Bornet, c'est tout d'abord un nom de famille. Un patronyme valaisan qui incarne une entreprise valaisanne et familiale. Bornet c'est également deux couleurs: des lettres jaunes sur un fond bleu. Le logo est simple, un peu vieillot pour certains, mais tellement reconnaissable.

Mais avant tout, Bornet ce sont les collaborateurs avec leurs compétences, leur savoir-faire, leurs qualités, mais aussi leurs éventuels défauts qui font leurs personnalités.

Bornet SA emploie passablement de monde, n'est-ce pas?

Ce sont en effet 148 femmes et hommes qui se lèvent tous les matins pour donner le meilleur d'eux-mêmes et qui ensemble apportent leur pierre à l'édifice afin de faire avancer la société et

tout mettre en oeuvre pour qu'elle perdure à travers les années. Au niveau de la formation, nous employons en permanence entre 10 et 15 apprentis et collaborateurs avec des institutions tel que le centre ORIF, la Croix Rouge ou encore St-Raphaël.

Ce personnel est réparti en plusieurs secteurs?

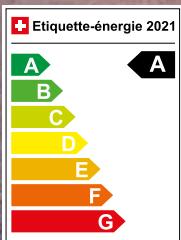
Absolument, nos collaborateurs sont répartis dans nos différents départements, à savoir: Etanchéité, Chauffage-Sanitaire-Ventilation et Ferblanterie-Couverture. Au bureau nous pouvons également compter sur nos responsables techniques et administratifs, sans oublier nos discrètes, mais ô combien importantes concierges.

Un dernier mot?

Comme disait Mickaël Jordan: «Certains veulent que ça arrive, d'autres aimeraient que ça arrive et quelques-uns font que ça arrive.» Aujourd'hui j'aimerais remercier celles et ceux qui ont fait, qui font et qui feront en sorte que nous puissions continuer ensemble à vivre cette belle aventure.



La nouvelle ID.4 GT_X avec traction intégrale



Essayez-la vite

Sportive comme une GTI, confortable comme un SUV et durable comme une ID. Voici l'ID.4 GTX entièrement électrique. Dotée d'une traction intégrale et d'une accélération à couper le souffle, elle hisse le plaisir de la conduite électrique à un niveau tout à fait inédit. Jugez par vous-même dès à présent, nous attendons votre visite avec impatience!

VW ID.4 GTX, 299 ch, CHF 57'450.-, 23,2 kWh/100 km, 0 g CO₂/km, cat. A.



Garage Olympic A. Antille Sierre SA, Avenue de France 52, 3960 Sierre, Tél. 027 455 33 33, info@garageolympic.ch

Garage Olympic A. Antille Sion SA, Route des carolins 3/Route de Riddes, 1950 Sion, Tél. 027 324 78 60, info@garageolympic.ch

Garage Olympic A. Antille Martigny SA, Rue du levant 151, 1920 Martigny, Tél. 027 721 70 20, info@garageolympic.ch

Garage Olympic SA contribue à la mobilité de demain

PME importante en Valais, le Groupe Garage Olympic SA accompagne les consommateurs dans leur volonté de rouler plus propre, grâce une offre de plus en plus importante de véhicules électriques dans ses différentes agences.

Yannick Barillon
JOURNALISTE RP

Raphaël Garcia, le CEO du Garage Olympic SA, révèle: «Nous désirons relever le pari de la mobilité électrique en Valais.» Bien implanté dans le canton, avec six agences réparties entre Martigny et Sierre, son groupe propose les différentes marques du groupe VW avec les marques Volkswagen, Volkswagen Utilitaires, Škoda, SEAT, CUPRA et Porsche. Il précise que «depuis l'an dernier, tous les fabricants ont lancé des véhicules électriques pour tous les budgets.» Il y en a donc pour tous les goûts, des modèles d'entrée de gamme, mais aussi des sportives, des citadines, des SUV et des 4X4. Grâce au choix stratégique des constructeurs, le garage peut ainsi répondre à la demande et devenir un contributeur important de la mobilité électrique.

Un personnel formé pour conseiller

Parmi les 130 collaborateurs employés par le Garage Olympic SA, une partie du personnel a été spécifiquement formé en électricité, dans chaque agence, afin de présenter au mieux les différents modèles et conseiller la clientèle. «L'objectif est de faire tomber les préjugés qui existent encore sur la conduite électrique», précise Raphaël Garcia. L'avantage est clairement la possibilité de diminuer sa consommation

d'essence, de rouler sans émettre de CO₂ et de conduire des véhicules à la pointe de la technologie.

«Ce qui a changé, c'est que les constructeurs ont créé des voitures à partir de la batterie et non plus comme avant en remplaçant le moteur par une batterie.» RAPHAËL GARCIA

Des séminaires de conduite avec des professionnels d'auto-école de l'association permis.ch sont aussi proposés aux clients. Le garage Olympic SA offre par ailleurs deux heures de formation à chaque acquisition d'un véhicule électrique. L'automobiliste apprend ainsi comment rouler pour consommer moins et de quelle manière optimiser sa batterie.

Véhicules avec une autonomie jusqu'à plus de 500 km

«Depuis une année, le marché de la voiture électrique a beaucoup évolué sur le plan technologique.» En effet, VW s'est par exemple engagé au tout électrique et au CO₂ neutre d'ici 2030. Les voitures vendues

dans les agences valaisannes du groupe offrent une autonomie jusqu'à plus 500 km. Raphaël Garcia explique: «Ce qui a changé, c'est que les constructeurs ont créé des voitures à partir de la batterie et non plus comme avant en remplaçant le moteur par une batterie.» C'est une vraie révolution qui impacte positivement l'autonomie.

Une offre qui répond d'autant mieux à la demande croissante des consommateurs que le canton du Valais a largement incité à cette mobilité grâce à différentes subventions. Raphaël Garcia salue que la plupart des parkings publics, centres commerciaux et aires d'autoroutes disposent aujourd'hui de bornes de recharge rapide. Il se réjouit de cette évolution: «En cinq ans, nous sommes partis de rien pour arriver à un réseau dense, ce rythme de croissance confirme que ce n'est plus un frein à rouler en voiture électrique.»

Le tournant électrique pris par le garage dans son offre est plus que prometteur. Raphaël Garcia a le sourire: «Notre objectif était d'immatriculer 25 % de véhicules électriques parmi notre portefeuille d'ici fin 2022 et nous avons déjà atteint plus de 30 % à ce jour.»



Approvisionnement en électricité

« Nous devons poursuivre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 »

Le mois dernier, le Conseil fédéral annonçait un risque de pénurie d'électricité à l'horizon 2025 en l'absence d'accord avec l'Union européenne. S'agit-il d'un risque avéré ? Quelles en seraient les conséquences ? Est-il possible de s'y préparer ? Eclairage avec Philippe Délèze, président de l'Association valaisanne des réseaux de distribution et directeur du Groupe SEIC-Télédis.

UVAM Tribune

Trouvez-vous l'annonce du Conseil fédéral trop alarmiste ?

Oui, un peu. Je pense que les autorités ont avant tout voulu sensibiliser la population à un risque potentiel dont la plupart des gens n'ont pas conscience. Je suis cependant étonné qu'il ait été fait mention exclusivement des risques encourus à partir de 2025. Loin d'être catastrophique, la situation me paraît en effet plus préoccupante pour l'hiver 2022, comme le montre la flambée actuelle des prix, due aux incertitudes liées aux importations de gaz russe et à des conditions météorologiques estivales peu clémentes pour la production d'énergies renouvelables. Ces difficultés participent à déstabiliser tout le système d'approvisionnement énergétique.

Comment éviter la pénurie ?

Nous devons accélérer la transition énergétique dans notre pays et développer notre production d'énergies renouvelables. Actuellement, nous sommes trop dépendants des importations des centrales nucléaires françaises et des usines à charbon allemandes, deux sources d'approvisionnement de moins en moins fiables. Alors que les premières sont vieillissantes, les secondes sont démantelées progressivement.

En englobant également la problématique du CO₂, le chemin est tracé : il faut poursuivre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et viser une production entièrement renouvelable. Pour ce faire, il est essentiel de rendre prioritaires les projets renouvelables, notamment hydrauliques, éoliens et photovoltaïques, et de faciliter leur déploiement. Ceux-ci sont trop souvent bloqués dans de longues procédures d'opposition ou victimes de retards administratifs.

« C'est seulement après avoir exploré toutes ces pistes renouvelables qu'il serait envisageable de prolonger la durée de vie des centrales nucléaires ou de construire des centrales à gaz. » **PHILIPPE DÉLÈZE**

Comment renforcer notre indépendance énergétique en hiver, saison durant laquelle nous consommons et importons plus, sans menacer notre sécurité d'approvisionnement ?

Plusieurs moyens peuvent permettre d'y parvenir. Tout d'abord, à court terme, nous pouvons conserver de l'eau dans les barrages en prévision de la période hivernale. Cette option nécessite une indemnisation des producteurs d'électricité, contraints de réaliser des réserves de stockage.

Ensuite, nous devons construire de nouvelles retenues d'eau ou augmenter la capacité de celles existantes. Enfin, il faut investir dans des solutions permettant de stocker l'énergie solaire, dont la production est plus importante en été. A mon sens, c'est seulement après avoir exploré toutes ces pistes renouvelables qu'il serait



Michel-Martinezbres



envisageable de prolonger la durée de vie des centrales nucléaires ou de construire des centrales à gaz, sans pour autant abandonner l'objectif d'une production entièrement renouvelable.

Quelles sont les mesures prises en cas de pénurie?

La Confédération déploie le plan OSTRAL qui comprend plusieurs mesures en fonction de la gravité de la situation. Outre les appels à économiser de l'énergie, elle peut en premier imposer des interdictions et restrictions de consommation sur certains appareils, comme les installations de climatisation, les ascenseurs ou les éclairages de vitrines.

Deuxièmement, un contingentement peut être imposé aux gros consommateurs, c'est-à-dire aux clients qui consomment plus de 100 000 kWh. Ceux-ci devront économiser une certaine quantité d'électricité.

Finalement, en dernier recours, les autorités peuvent mettre en place des délestages cycliques pour chaque zone de desserte et ainsi interrompre la distribution d'électricité pendant plusieurs heures. Il s'agit de la mesure la plus extrême qui aurait de lourdes conséquences pour l'économie.

En produisant sa propre énergie, une entreprise est-elle épargnée?

S'il y a un délestage sur une partie du réseau, cela concerne tout le monde. Pour avoir de l'électricité dans une telle situation, il faudrait un réseau indépendant, complété par des batteries de stockage. De tels réseaux privés et autonomes n'existent pas et ne se justifient pas financièrement.

En revanche, les entreprises qui investissent dans les énergies renouvelables participent à l'indépendance énergétique de la Suisse et à la viabilité de tout le système. Il ne s'agit pas que d'un acte de solidarité, l'opération étant désormais rentabilisée

rapidement et économiquement intéressante, ce qui était moins le cas il y a quelques années. Les entreprises bénéficient de subventions pour de tels projets. Il est donc important que ces soutiens soient maintenus, voire intensifiés, si l'on veut accélérer la transition énergétique.

«Les entreprises qui investissent dans les énergies renouvelables participent à l'indépendance énergétique de la Suisse et à la viabilité de tout le système.» **PHILIPPE DÉLÈZE**

Conseillez-vous aux entreprises de se doter de systèmes d'alimentation de secours?

Pendant un délestage, les entreprises sont privées d'électricité pendant plusieurs heures. Comme son nom l'indique, un système d'alimentation de secours peut pallier ce problème temporairement, mais ne constitue pas une solution durable en cas de pénurie.

Vous êtes à la tête d'une entreprise qui planifie l'installation de bornes de recharge. Craignez-vous que l'annonce du Conseil fédéral mette un frein à l'essor de l'électromobilité?

Je ne pense pas. Dans tous les cas, l'annonce du Conseil fédéral ne doit pas dissuader les personnes qui souhaitent opter pour un véhicule électrique. En l'état, rien ne le justifie. De plus, le passage à l'électromobilité est nécessaire pour baisser les émissions de CO₂. Si tout le parc automobile était électrique, ce qui est actuellement loin d'être le cas, cela représenterait entre 10 et 15 % de la consommation totale.

Le taux de propriétaires de leur logement a passé de 57,3 % à 54,5 % en Valais entre 2015 et 2019 (source: OFL). Les jeunes surtout ont plus de peine à accéder à la propriété.



Association des propriétaires du Valais romand CIV

Une force de mobilisation qui monte

Avec des effectifs en progression constante, l'Association des propriétaires CIV regroupe aujourd'hui plus de 2400 membres. Ils y trouvent aide et conseils en cas de problème. Mais la CIV, et c'est un autre grand volet de ses activités, est également une force de mobilisation qui compte pour défendre la propriété foncière, soit les intérêts de la majorité des Valaisan.nes, peuple de propriétaires. LAT, rénovation énergétique, accession des jeunes à la propriété... Les défis sont nombreux.

Geneviève Zuber

RESPONSABLE COMMUNICATION CIV

En une dizaine d'années, l'Association des propriétaires CIV (nouveau nom, plus explicite, de la Chambre immobilière Valais) a gagné un bon millier de membres. Comment expliquer ce succès? D'une part, cette association à but non lucratif, qui est l'instance officielle de défense de la propriété foncière bâtie et non bâtie pour le Valais romand, s'est souvent retrouvée sous le feu des projecteurs, étant donné les dossiers majeurs qui l'ont mobilisée: aménagement du territoire, loi sur les résidences secondaires, fiscalité immobilière, etc. De plus en plus de Valaisannes et de Valaisans prennent ainsi conscience qu'ils ont besoin d'une association forte pour porter leur voix de propriétaires. D'autant que les défis actuels et futurs sont de taille également.

«Aider la génération Y à devenir propriétaire»

Pour Pascal Perruchoud, nouveau président de la CIV, les principaux enjeux sont les suivants: «Nous allons nous battre pour que les jeunes de la génération Y puissent accéder à la propriété de leur logement. Malgré des taux hypothécaires bas, les 20 et 40 ans n'ont souvent pas les 20 % de fonds propres exigés par les banques pour obtenir un prêt hypothécaire. Il faudrait revoir cette exigence, d'autant plus difficile à satisfaire que les prix ont grimpé et continuent à le faire.» Autre gros défi, appelé à gagner en puissance avec la crise climatique: l'efficacité énergétique des bâtiments. «Pour y parvenir, il faut que les investissements, souvent onéreux malgré les subventions, deviennent raisonnables pour les propriétaires.»

La LAT n'a pas fini de faire parler d'elle

Enfin, il s'agit d'améliorer globalement les conditions politiques,

économiques, fiscales et juridiques qui se sont détériorées au cours de ces dernières années. Pascal Perruchoud: «Je pense par exemple à l'application de la LAT et à la question de l'indemnisation des terrains dézonés, loin d'être résolue, ou encore à l'initiative fédérale «Paysages» qui pourrait toucher durement les propriétaires».

Les principaux motifs de consultation

Si la CIV compte de plus en plus de membres, c'est également, comme l'explique son secrétaire général, Vincent Hertig, parce que «les rapports juridiques se sont complexifiés, que ce soit entre propriétaires et locataires (paiement des loyers, résiliations de bail) ou entre copropriétaires (organisation interne et gestion des PPE). Mais il y a aussi des propriétaires de villa qui nous sollicitent pour des questions de servitudes ou de distance aux limites dans le cas de plantations ou encore des nouveaux propriétaires qui rencontrent des problèmes dans le cadre de contrats passés avec des entreprises (défauts, malfaçons)». Tels sont les principaux motifs pour lesquels des conseils sont requis. A ces questions se sont ajoutées toutes celles liées aux réductions de loyer sollicitées par les locataires commerciaux empêchés d'exploiter pendant la Covid.

Nous offrons à nos membres un conseil de proximité, rapide et personnalisé, dans l'idéal avant que la situation ne devienne problématique.

Eviter les procédures

Concrètement, lorsque les membres ont des soucis relativement simples, ils peuvent appeler le secrétariat permanent. En cas de problèmes plus complexes, la CIV propose un rendez-vous sur place à sa permanence à Martigny ou dans l'un de ses bureaux-conseils décentralisés. Résultat: en 2020, sur près 200 cas ayant nécessité une consultation juridique à la permanence, seule une petite vingtaine a fini en procédure.

«Nous offrons à nos membres un conseil de proximité, rapide et personnalisé, dans l'idéal avant que la situation ne devienne problématique, précise Vincent Hertig. Dans bien des cas, un petit coup de téléphone à notre permanence suffit pour obtenir le bon renseignement; en anticipant, on évite bien des complications.»

Des profils très variés

La très grande majorité des 2429 membres de la CIV sont des individuels (contre 13 % de professionnels: sociétés immobilières, bureaux d'architectes et d'ingénieurs, entreprises du secteur de la construction, etc.). Les profils sont très variés: propriétaires de villas, de PPE, de leur propre logement, de résidence secondaire, de logement de rente, de surface commerciale, de terrain et/ou de vigne. Pascal Perruchoud, président de la CIV: «Plus nous serons nombreux, plus notre voix comptera.»

La CIV en bref

Le comité

Pascal Perruchoud	Président
Nicole Cominboeuf	Vice-présidente
Daniel Fontannaz	Membre
Jean-Louis Lagoute	Membre
Myriam Pedroni	Membre
Ferenc Till	Membre

Le secrétariat général permanent

Rue de la Gare 52 – 1920 Martigny
Tél.: 027 722 99 39
e-mail: info@civ.ch

Les bureaux-conseils

Monthey – Martigny – Sion – Sierre.

Les autres principaux avantages

Les membres bénéficient de nombreux documents utiles disponibles en libre accès sur le site web de la CIV (baux à loyer, contrat PPE, règlements types, formulaires officiels). Ils sont régulièrement informés de l'actualité immobilière par le biais des infolettres, du bulletin CIV et du magazine romand *Propriété*.

Au niveau fédéral

La CIV peut compter sur sa faitière, la Fédération Romande Immobilière (FRI) pour faire entendre la voix des propriétaires.

En savoir plus: www.civ.ch



Pascal Perruchoud



Vincent Hertig

Le Valais en cadeau

Une nouvelle plateforme en ligne permet de réserver les meilleures offres du Valais en quelques clics. Profitez-en pour offrir à vos collaborateurs et à vos proches une belle attention, tout en soutenant le tourisme et la gastronomie locale !

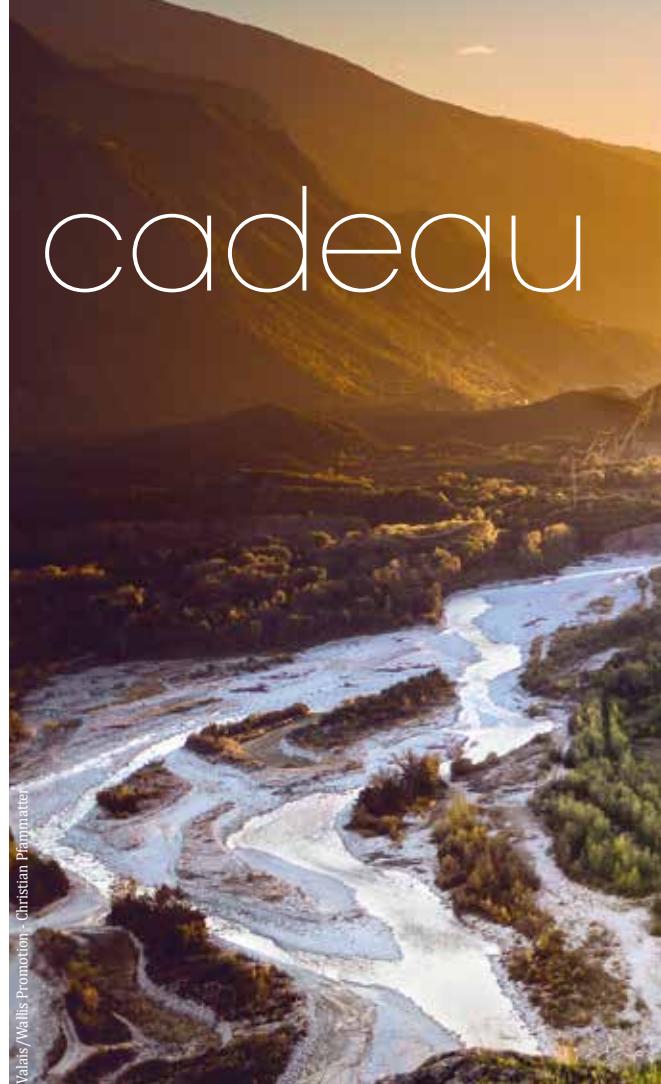
Valais/Wallis Promotion

Depuis le 17 décembre 2020, le Valais est désormais accessible en quelques clics, grâce à une plateforme digitale qui propose aux curieux comme aux amoureux du canton les meilleures offres disponibles sur le territoire. Il est ainsi possible de réserver ses vacances en Valais de A à Z depuis chez soi: des titres de transports publics pour voyager en toute sérénité aux hébergements cosy, sans oublier les expériences à vivre été comme hiver et la boutique de la marque pour arborer fièrement le Valais au quotidien. Et pour être sûr de faire plaisir à vos proches, des bons cadeaux sont également disponibles sur l'eShop, de quoi faire le plein de souvenirs qui resteront à jamais gravés dans les cœurs. Imaginez votre prochain break pour en découvrir davantage sur le Valais. Serait-il plutôt sportif? Axé sur la gastronomie? En famille? Ou encore détente ou culturel? Vous n'avez qu'à choisir parmi la multitude de possibilités proposées. Confortablement assis dans un train ou un bus postal, laissez-vous transporter sans aucun

stress jusqu'à votre logement de vacances. Profitez ensuite de la richesse de la nature pour effectuer diverses activités, telles que sport, wellness, loisirs ou découvertes et laissez-vous séduire par la gastronomie locale, avec ses produits du terroir uniques et ses vins incomparables. Immergé dans des paysages authentiques, au cœur des Alpes, respirez l'air pur du Valais, détendez-vous et profitez.

Lors de la commande de chaque bon, il est possible de fixer librement leur nombre et leur valeur. Et pour toute entreprise qui souhaiterait commander des bons pour ses collaborateurs d'ici au 15 novembre 2021, recevez une surprise de Noël valaisanne pour votre équipe

Que ce soit pour un anniversaire, un jubilé, un départ à la retraite, une occasion spéciale ou pour les traditionnels cadeaux de Noël, commander un bon cadeau sur notre eShop, c'est offrir à son entourage une belle attention, tout en soutenant la gastronomie et le tourisme valaisans! Cela constitue également une variante très appréciée au cœur des entreprises, afin de remercier les collaborateurs pour leur travail tout au long de l'année, en leur offrant un peu de Valais en cadeau.



Valais/Wallis Promotion - Christian Pfammatter



Valais/Wallis Promotion - Yann Berger



Actuellement, deux sortes de bons sont disponibles

eShop valais.ch

Un bon cadeau pour le nouvel eShop en ligne du Valais permet de réserver de nombreuses activités, expériences, forfaits de ski et hébergements dans notre magnifique canton. La grande diversité d'offres sur valais.ch/shop permet de satisfaire tous les goûts et toutes les envies. valais.ch/shop-cadeau-experience



GRAVÉ DANS MON CŒUR.

Restaurants Saveurs du Valais

Le shop en ligne propose également des bons cadeaux pour les restaurants «Saveurs du Valais». Ils sont valables dans plus de 60 établissements dont la cuisine valorise les produits régionaux. valais.ch/shop-cadeau-restaurant

Que ce soit avec un bon cadeau pour l'eShop Valais ou pour les restaurants «Saveurs du Valais», vous avez toujours l'assurance d'offrir un cadeau qui fera plaisir à son bénéficiaire. Et cela, très simplement, en quelques clics. Lors de la commande de chaque bon, il est possible de fixer librement leur nombre et leur valeur. Et pour toute entreprise qui souhaiterait commander des bons pour ses collaborateurs d'ici au 15 novembre 2021, recevez une surprise de Noël valaisanne pour votre équipe (dès un montant de 100 francs par employé)! De quoi (re)découvrir ou faire découvrir notre canton de la plus belle des manières.



Valais/Wallis Promotion - Pascal Gertschen

Boostez vos finances en misant sur des valeurs sûres !

INVESTISSEMENT - Lancé en septembre, le Flex Pension 65 de la Banque Cantonale du Valais (BCVs) permet de tirer parti de l'évolution des marchés financiers tout en diversifiant son portefeuille. Comment ça marche et comment en profiter ?



Daniel Rotzer

RESPONSABLE ASSET MANAGEMENT & ADVISORY
À LA BCVs

En ces temps incertains, marqués par de constants changements, les perspectives économiques occupent potentiellement les esprits. Avenir professionnel, plans de carrière et même projets de vie se trouvent tous chamboulés. Pour les jeunes qui lancent leur carrière comme pour les personnes actives voulant mieux planifier leurs projets financiers ou leur retraite, ce climat incertain nécessite de prendre les devants. Parallèlement à vos études, à votre travail ou à vos ambitions, il est essentiel de pouvoir miser sur des valeurs sûres afin de bâtir votre futur avec une certaine sérénité. C'est pourquoi la Banque Cantonale du Valais lance une nouvelle formule pour investir avec sérénité et flexibilité.

Saisir les opportunités avec flexibilité
Baptisé Flex Pension 65, ce nouveau fonds repose sur une savante répartition entre obligations (25 %), actions (65 %), titres immobiliers (5 %) et or (5 %), majoritairement investis en francs suisses. Résultat: une stabilité sur le long terme assurée par des placements défensifs (or, immobilier et obligations), tout en profitant des mouvements boursiers lorsque le cours des actions ciblées grimpe. Selon l'analyse du marché et de ses fluctuations, la part des investissements en actions sera ainsi adaptée soit pour réduire le risque du portefeuille soit pour profiter des opportunités offertes par les marchés.

Un produit multifonction

Que ce soit pour constituer une partie de votre retraite tout en profitant d'avantages fiscaux, ou simplement pour tirer parti du positionnement de la BCVs sur les marchés financiers, le Flex Pension 65 vous offre une importante

«Nous avons créé ce fonds pour offrir à notre clientèle la possibilité d'investir une part prépondérante de leurs avoirs dans les marchés des actions et bénéficier d'une exposition flexible et dynamique à cette classe d'actifs.»

liberté. Il vous est ainsi possible d'investir dans le fonds dès 100 francs une seule fois ou encore de constituer un plan d'investissement basé sur plusieurs années, en décidant des montants que vous souhaitez investir et de la fréquence. Depuis la plateforme e-banking de la banque, il vous est également facile d'acheter et vendre vos parts en un clic.

La BCVs primée pour son excellence en matière de gestion

Lancé en janvier 2017, le «petit frère» du Flex Pension 65 – le Flex Pension 35 – affiche une performance de 21,5 % depuis son lancement et a ainsi reçu ce début d'année le prix Lipper Fund Award. Une très belle distinction internationale, décernée par un cabinet d'analyse externe neutre, qui renforce l'excellent positionnement et la réputation de la BCVs en matière de gestion financière. À ce titre, en approchant les 15 milliards d'avoirs administrés, la BCVs confirme sa place en tant qu'acteur financier majeur en Valais.

5 conseils pour bien planifier son avenir financier

- Faire appel à des professionnels et à des organisations réputés et reconnus.
- Eviter les pièges et tentations qui vendent du rêve en promettant des gains énormes à court terme.
- Privilégier les stratégies régulières, diversifiées et menées sur le long terme.
- Eviter de laisser «dormir» son épargne inutilement.
- S'y prendre tôt permet d'anticiper les événements et de prendre les bonnes décisions.

Préparez votre avenir avec sérénité

Notre approche propose un accompagnement compétent. Au sein de la BCVs, nous assumons une expertise bancaire reconnue, acquise suite à des années de formation, d'analyse minutieuse des marchés et de conseils personnalisés prodigués avec soin à chacun de nos clients, en tenant compte de leur profil individuel. Nous misons sur des valeurs sûres, robustes, éprouvées et prometteuses. À vos côtés, sur le moyen ou long terme, nous vous proposons de bâtir votre avenir financier en toute confiance.

Pour plus d'informations
n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'un des conseillers au 0848 765 765 ou à consulter le site internet www.bcv.ch et les réseaux sociaux.

FELIX : des solutions IT pour gagner du temps

Située à Sierre, la société FELIX Bureautique SA assure une offre complète dans le domaine de la bureautique. Du mobilier, au système d'impression en passant par des solutions informatiques sur mesure, l'entreprise booste la productivité de ses clients.

UVAM Tribune

Simplifier la vie des entreprises avec plus de digital et moins de gestion administrative. Son directeur, David Garcia en a fait son credo. Depuis les années septante, FELIX, est active dans la vente de systèmes d'impression, de mobilier de bureau et d'articles de papeteries pour particuliers et entreprise. Informaticien de formation, David Garcia complète la stratégie de l'entreprise fondée par son père Félix. En 2016, il lance des Services IT via la société du groupe VirtuOS IT SA. Cette diversification de l'offre répond à une demande croissante depuis 2 ou 3 ans, explique le directeur: «On en parlait depuis quinze ans, mais aujourd'hui les clients sont prêts, ils veulent gagner du temps.»

Des solutions IT orientées client

Avec du personnel qualifié en développement et en ingénierie IT, FELIX accompagne de plus en plus les entreprises dans leur transformation digitale de A à Z. Audit, définition des objectifs et implémentations de solutions, l'entreprise répond au besoin de chacun pour améliorer sa productivité. A titre d'exemple, la

dématérialisation et la gestion électronique de documents ou des solutions d'impression en réseau permettent plus d'efficience au travail. Autre avantage: un seul interlocuteur pour la gestion, le suivi et le service après-vente. Depuis la crise sanitaire, la société a en effet adapté son offre avec l'extension d'un service d'assistance à distance personnalisé. Elle garantit aussi une intervention sur site dans les 2 heures pour la gestion de tout problème. Les nouvelles technologies valorisées par des experts dotés d'une longue expérience sont ainsi gage de qualité et d'écoute du client.

«On en parlait depuis quinze ans, mais aujourd'hui les clients sont prêts, ils veulent gagner du temps.» DAVID GARCIA

David Garcia estime que la croissance des besoins en Services IT promet à l'avenir d'être soutenue pour les PME valaisannes. Les solutions qui leur sont désormais proposées permettent aussi de réduire les coûts, de gagner en sécurité et d'avoir un suivi de ses données en temps réel.



David Garcia, directeur de Felix

Un label Valais Excellence

Avec trente collaborateurs, dont trois apprentis en permanence, FELIX est aussi devenu le leader valaisan de l'impression avec un taux de croissance à deux chiffres. Elle est également la première entreprise labellisée Valais Excellence dans le domaine de la bureautique et des Services IT. «Cette volonté d'avoir un impact sur la durabilité nous tient à cœur depuis très longtemps», confie David Garcia. Certifiée ISO 9001 et 14001, FELIX rationalise au maximum ses activités, notamment en lien avec le papier via une gestion optimale des camions de livraison et un recyclage des toners d'imprimantes. L'impression représente encore 60 % de son activité même si la société poursuit le développement de ses Services IT personnalisés.



Les femmes se préparent d'administration

Elles en ont été longtemps les grandes absentes, mais la tendance est en train de s'inverser : les femmes commencent à entrer dans les conseils d'administration des entreprises.



En bref

«La loi pousse aujourd’hui les entreprises à se tourner vers les femmes, mais celles-ci doivent aussi faire une partie du chemin et être prêtes, pour que des portes s’ouvrent.»

Isabelle Darbellay, Cheffe de l’Office cantonal de l’égalité et de la famille.

«Les mentalités sont en train de changer. Les femmes sont de plus en plus présentes dans les métiers de l’économie.»

Evelyne Epiney Savioz, maître d’enseignement HES-SO, chef du projet de CAS en gouvernance d’entreprise

«J’ai appris beaucoup dans ma formation à l’EPFZ. Je sais faire du vin, mais il me manquait le bagage d’un Conseil d’administration.»

Véronique Besson Rouvinez, membre de la direction des Domaines Rouvinez

«La formation continue est très importante. Il faut valoriser les compétences des femmes, mais il faut aussi que celles-ci sachent prendre des risques.»

Christelle Chevalley, membre de la direction de la fiduciaire Fiva, présidente de la section valaisanne Fiduciaire/suisse.

«Ce CAS en gouvernance est de grande qualité et exigeante. C’est un challenge formidable pour moi.»

Nathalie Tuberosa, directrice de l’entreprise de construction Habitat & Co.

Romaine Jean

CONSULTANTE EN COMMUNICATION ET MÉDIAS

Un mouvement de fond, encouragé par la réforme du droit des sociétés de juin 2020, qui prévoit que dans les sociétés cotées en bourse chaque sexe doit être représenté au moins à hauteur de 30 % au conseil d’administration et de 20 % à la direction générale. En cas de non-respect de ces seuils, les entreprises devront expliquer dans leur rapport de rémunération et indiquer les mesures prévues pour y remédier.

Et la bonne nouvelle est que les femmes se lancent! A preuve, le succès de la formation qu’a mis sur pied, pour la première fois cette année, l’Office cantonal de l’égalité et de la famille du Canton du Valais et la HES-SO Valais-Wallis à Sierre. Il s’agit d’un CAS en gouvernance d’entreprise, qui donne des crédits ECTS. Lancée en plein Covid, sans grande publicité, la formation affiche complet et la première volée est en cours depuis le printemps.

Nous avons voulu rencontrer quelques actrices clés de cette formation, qui peut changer le visage de l’économie du canton

Les initiatrices

ISABELLE DARBELLAY

Cheffe de l’Office cantonal de l’égalité et de la famille



D'où est partie cette initiative?

L’Office de l’égalité voulait proposer une formation en lien avec les conseils d’administration. Nous avions organisé, il y a trois ans, une soirée sur le thème de la présence des femmes à la gouvernance des entreprises, avec notamment Chantal Balet, une femme qui cumule des Conseils d’administration depuis plusieurs années. Nous avions reçu des retours très positifs. A la suite d’échanges avec Evelyne Epiney Savioz et Alexandra Hugo, de la HES-SO Valais-Wallis à Sierre, nous nous sommes lancées dans la mise sur pied de cette formation certifiante, avec l’aide de Béatrice Girod Lehmann, Coordinatrice de la formation continue à la Haute Ecole de Gestion. Nous avons, avec les collègues de la HES, élaboré le programme et trouvé des intervenantes et intervenants.

pour les conseils

Est-ce une première suisse?

Oui, sous cette forme. Il y a l'Académie des administrateurs et le Swiss board school, notamment, qui proposent des formations, mais pour y participer, il faut être membre de conseils d'administration. Ce n'est pas le cas avec notre formation.

Pourquoi cette formation?

La loi sur les sociétés anonymes pousse aujourd'hui les entreprises à se tourner vers les femmes, mais celles-ci doivent aussi faire une partie du chemin, être prêtes, pour que des portes s'ouvrent. J'entends souvent des représentants du monde de l'économie me dire : «nous souhaiterions engager des femmes, mais nous n'en trouvons pas». C'est une réponse classique. Désormais, elle n'aura plus cours.

Pourquoi est-ce important que les femmes intègrent les CA?

C'est au sein des CA que les décisions importantes se prennent. Et si nous voulons plus de femmes dans la hiérarchie des entreprises, il faut plus de femmes dans leur gouvernance. Elles y amènent d'ailleurs d'autres points de vue, une expérience différente. Des études prouvent que la diversité est source de rentabilité et d'efficacité.

J'entends souvent des représentants du monde de l'économie me dire : «nous souhaiterions engager des femmes, mais nous n'en trouvons pas». C'est une réponse classique. Désormais, elle n'aura plus cours.

Une fois la formation achevée, comment allez-vous appuyer la première volée?

Les femmes pourront s'inscrire à notre Office et nous les intégrerons dans nos événements. Nous allons rester en contact également avec la HES-SO Valais-Wallis. Mais, il est évident que ce sera à chacune de jouer sa carte. On vise désormais en Valais à avoir 33 % de femmes dans les CA des entreprises semi-publiques et parapublics, d'ici la fin 2024.

Comment toucher et sensibiliser les entreprises?

Tout notre travail de sensibilisation et d'information y participe. Nous sommes aussi en lien, notamment, avec «Valais Excellence», qui délivre une certification de qualité pour la gouvernance des entreprises, avec des critères sociaux exigeants. C'est un moyen d'atteindre les entreprises et de les sensibiliser à la présence des femmes dans les CA.

EVELYNE EPINEY SAVIOZ

Maitre d'enseignement HES-SO, cheffe du projet de CAS en gouvernance d'entreprise



Combien de participants avez-vous dans cette première volée?

Nous avons 11 hommes et 9 femmes, pratiquement la parité, la plupart valaisans, qui viennent du monde du droit, de la finance ou du domaine social notamment, ou des personnes admises sur dossier. Le règlement de l'école exige que nous ayons au moins 60 pour cent d'entre elles, au bénéfice d'un Bachelor. Nous avons dû refuser des inscriptions, faute de place, ce qui prouve que cette formation correspond à un besoin.

Vous avez été, vous-même, membre du CA des Forces motrices valaisannes. La présence des femmes dans la gouvernance des entreprises, est-ce important?

Oui. Les femmes peuvent y apporter une sensibilité différente. En finances par exemple, elles seront très précises, très pointues. Je ne suis pas pour les quotas. Je souhaiterais que les engagements se fassent sur la base des compétences. Au début de mon mandat aux Forces motrices, j'étais la seule femme parmi 10 hommes. Mais les mentalités sont en train de changer. Les femmes se tournent de plus en plus vers les métiers de l'économie. Il y a 15 ans, nous étions moins de 10 % de femmes au diplôme d'expert en finance et controlling. Aujourd'hui nous arrivons à la parité. Les hommes s'investissent de plus en plus dans la vie familiale, permettant aux femmes de poursuivre leur carrière.

Quel est le contenu des cours de ce CAS en gouvernance?

Nous avons choisi trois domaines, 1. Stratégie, 2. Risques, 3. Innovation. A la fin de la formation, nous demandons également la rédaction d'un rapport, d'une trentaine de pages, sur un thème choisi. Il y a 12 jours de cours en présentiel, les vendredis et samedis, le reste se faisant par e-learning. Nous allons certainement y intégrer des sessions Teams.

On est à mi-parcours, la formation a débuté au printemps.

Quel est le bilan?

Le groupe s'est très vite soudé et a cherché à établir un bon réseau. Il y aura sans doute des réadaptations à faire, mais le bilan est très bon. La date de remise des diplômes est prévue pour le printemps 2022. Nous aimeraisons par la suite garder le contact avec nos participantes et participants et organiser des soirées thématiques, à l'image de ce qui se fait à l'Uni de St Gall.



Offrez un plaisir gourmand

à vos clients, vos partenaires ou vos collaborateurs



La passion des saveurs | Aus Liebe zum Genuss

Conseil personnalisé et devis gratuit
www.chezzen.ch/cadeaux-entreprise

« Face à la roche, le ruisseau l'emporte toujours,
non pas par la force mais par la persévérance ».

H. Jackson Brown

Gessler

Plus de 160 ans/d'imprimerie

IMPRIMERIE GESSLER SA

Administration: Rue des Casernes 36, 1950 Sion - Ateliers: Z.I. Les Combes 3, 1955 Saint-Pierre-de-Clages
TEL. 027 327 72 33 - info@gesslersa.ch - www.gesslersa.ch



RAYMOND LORETAN

Chargé de cours et président de la Fondation de prévoyance Swiss Medical Network et Genolier Foundation for medical solidarity



Nikita Thévoz

Que pensez-vous de ce type de projet

qui vise à intégrer davantage de femmes dans les CA?

Pour avoir donné ce cours CAS il y a quelques mois, je peux affirmer que ce type de projets non seulement permet l'émergence de femmes de grands talents, mais sensibilise aussi les hommes qui y participent à l'importance d'associer les femmes, et non seulement une femme, aux Conseils d'administration. Non pas pour des questions d'égalité, mais en raison des qualités propres qu'elles y amènent et qui renforcent l'impact du Conseil d'administration dans la conduite stratégique de l'entreprise.

Vous qui avez une grande pratique des CA, est-ce que la diversité des expériences est importante pour la gouvernance des sociétés?

Un Conseil d'administration, c'est un assemblage de compétences au service de la conduite stratégique de l'entreprise. Il doit être en mesure non seulement de dessiner et décider de l'avenir, mais également de challenger les propositions du management dans tous les domaines, tant dans le domaine «métier» que les finances, les ressources humaines ou encore l'IT. Sa composition et son renouvellement doivent être réfléchis en fonction de ces paramètres, propres à chaque entreprise. Donc la diversité de genre comme d'expérience est fondamentale.

Quelques participantes

VÉRONIQUE BESSON ROUVINEZ

Membre de la direction des Domaines Rouvinez

Je suis ingénierie en sciences alimentaires, diplômée de l'EPFZ et aujourd'hui responsable en œnologie et qualité. Je m'occupe de tout le secteur de la vinification de notre entreprise familiale. J'ai appris beaucoup de choses dans ma formation au Poly, mais pas à interpréter correctement un bilan. J'ai deux frères qui font ça très bien, mais je voulais aussi combler mes lacunes, notamment en droit des obligations. Je sais faire du vin, je sais faire une meule de fromage à raclette, mais il me manquait le bagage d'un Conseil d'administration. Je ne cherche pas des Conseils d'administration, j'ai déjà assez à faire chez moi, en étant en plus mère de trois enfants. Mais cette formation m'apporte beaucoup.



Olivier Maire

CHRISTELLE CHEVALLEY EMERY

Membre de la direction de la fiduciaire Fiva, présidente de la section valaisanne Fiduciaire | Suisse

J'ai un master en biologie et un diplôme fédéral d'experte en finance et controlling. Je suis membre du comité de Pro-Economy.

VS, qui défend les intérêts des PME en Valais et également vice-présidente du Conseil de la Fondation Domus, institution de réhabilitation psychosociale. Je participe à ce CAS, car dans mon domaine, la formation continue est très importante. Il faut valoriser les compétences des femmes, mais il faut aussi que celles-ci sachent prendre des risques. En ce sens, je ne suis pas pour les quotas. Je trouve ces cours très intéressants, il y des travaux à rendre, qui ont un intérêt pratique et que l'on peut mettre en lien avec notre activité, mais le temps à y consacrer est acceptable et c'est tout à fait possible de le combiner avec une vie professionnelle et familiale.



NATHALIE TUBEROSA

Directrice de l'entreprise de construction Habitat and Co.

J'ai une formation de directrice des travaux dans le bâtiment. À travers l'Académie suisse de la valorisation des compétences et des expériences, j'ai fait un bilan de compétences, qui m'a permis d'obtenir deux certificats, en management et cheffe de projet. Je suis ce CAS dans l'espoir de pouvoir intégrer des conseils d'administration, car je pense que mes expériences peuvent y apporter une plus-value. La formation est de grande qualité et exigeante. C'est un challenge formidable pour moi. J'ai particulièrement apprécié le cours sur l'analyse des bilans de société.



Pro-Economy.vs



Conception - Opportunities - Constraints
Qualification - Integration - cGmp ICH Q7 - CIP-SIP
USP-DSP-Buffer

BIOTECH - PHARMA

Intensification of process - Robustness - Prospective
Security - Multi-disciplined - Industrialisation
Scalable - CEI 61508 (SIL) - Risk analysis
Heterogeneous reactions

FINE CHEMICALS

Hospital planning - Laboratory planning
Functionality - Energy efficiency - Simplicity
Essentials - Flows - ISO 146644

CLEAN ROOM - HVAC

PROCESS - FLUIDS

Agility - Responsiveness - Competence - Creativity
Continuous improvement - PED 2014/68/EU - ATEX 2014/34/EU
Agitation - Mixing - Filtration

SP Groups : des solutions aux défis de l'industrie

Cabinet de conseil en ingénierie, les équipes de SP Groups transforment les projets en solution industrie par une approche globale, particulièrement dans les domaines de la pharma, de la chimie fine et des biotechnologies. Le directeur et fondateur de SP Groups Fabrice Dumont-Dayot nous a reçus dans ses locaux de Martigny.

UVAM Tribune

Il y a un esprit montagne qui règne dans les bureaux de SP Groups à Martigny. Le directeur Fabrice Dumont-Dayot confirme: «Nous sommes une équipe soudée, nous travaillons jusqu'au bout des projets, tous ensemble, comme pour une cordée en haute montagne; un seul sommet et tous ensemble pour l'atteindre». La recherche de solutions et le partage d'un savoir-faire avec générosité, c'est le moteur et la passion de ces ingénieurs. La spécialité de son groupe: concevoir des unités fonctionnelles et durables dans les domaines de la pharma, de la chimie fine et, depuis cinq ans, dans le domaine des biotechnologies.

Gagner en productivité

SP Groups apporte des solutions complètes à ses clients pour anticiper et créer une solution adaptée à leur besoin. Partir d'une idée, d'un concept, d'un avant-projet sommaire ou détaillé au projet lui-même. La société collabore avec les plus grands noms de la pharma notamment Merck, UCB Pharchim, GSK, Lonza, Bachem, Siegfried et TRB Chemedica. A titre d'exemple, il y a quelques années, Debiopharm à Martigny a doublé sa capacité de production grâce aux solutions anticipées par les équipes multidisciplinaires de Fabrice Dumont-Dayot. Il en est de même pour de nouvelles unités de chimie fine pour Bachem à Vionnaz.

Une solution globale chez SP Groups, c'est comprendre le cœur du projet soit: le procédé, «la recette» que ces grands groupes veulent installer pour produire et ensuite c'est penser «hors de la boîte», c'est-à-dire au-delà du besoin immédiat, penser à l'utilisation dans 5 ans, dans 10 ans, mais aussi aux utilisateurs,

aux opérateurs, à la maintenance et avant tout à la sécurité des installations ainsi qu'à la réglementation.

Et toujours des projets hors de ses activités, mais tout aussi motivants: La Distillerie Morand de Martigny, pour qui le groupe a imaginé un mode de déchargement et de triage des fruits complètement différent de l'existant, afin d'augmenter la vitesse de traitement des fruits livrés. Une économie de temps qui impacte la gestion des flux et donc la productivité.

Autre exemple à l'aéroport de Genève

À la suite d'un black-out il y a quelques années, lié à des chutes de neige très importantes, l'aéroport avait été fermé durant 3 jours. Cet événement a généré un projet de plus de 40 millions pour réorganiser toute la distribution des fluides et alimentations des équipements destinés à maintenir les avions et le tarmac en état de vol.

Il s'agit souvent d'infrastructures de pointe, avec des études de détails et une capacité à modéliser les projets en trois dimensions via la réalité virtuelle.

Du fait de la qualité et la rigueur de son travail sur cette étape, SP Groups a été sollicité pour refaire aussi toute l'automation du tri-bagage de l'aéroport, où la sécurité aérienne était en jeu. SP Groups applique une règle d'or: «Nous écrivons ce que nous allons faire et nous faisons ce que nous avons écrit!»

Les ingénieurs de Fabrice Dumont-Dayot ont étudié les solutions pour optimiser ce tri et

permettre finalement de gérer efficacement deux mille bagages à l'heure. Il a fallu anticiper les besoins des opérateurs, travailler sur l'ergonomie et faciliter le contrôle sécurité et sûreté des bagages. Après audit, une solution de gestion des informations a été implémentée. Un challenge innovant et motivant avec une grande liberté d'action.

Un accompagnement sur mesure

SP Groups accompagne ainsi de A à Z et sur mesure la concrétisation des besoins de l'industrie, avec ses ingénieurs en automation, en procédé, chimistes, électriens, IT, salle blanche, ventilation, HVAC, projecteurs 2D, projecteurs BIM 3D, thermiciens, supervision SCADA; aujourd'hui la sous-traitance concerne uniquement le génie civil et l'architecture.

Il s'agit souvent d'infrastructures de pointe, avec des études de détails et une capacité à modéliser les projets en trois dimensions via la réalité virtuelle. En moyenne, SP Groups gère deux cents millions d'investissements par année pour quelque cent cinquante projets. Fabrice Dumont-Dayot poursuit: «Notre force c'est d'être des architectes de l'industrie avec une capacité à offrir la conception, l'étude et la réalisation». SP Groups a par ailleurs développé des collaborations dans le monde, avec des spécialistes de production, notamment au Bangladesh, au Pérou, au Canada et au Vietnam, afin de répondre encore plus rapidement et efficacement à la demande. Aujourd'hui SP Groups représente 100 ingénieurs en Suisse et dans le monde. Avec le temps, c'est donc un réseau de compétences et une expertise globale qui est mise à disposition des clients, en Suisse, pour définir la meilleure option dans chaque projet.

Le 3^e pilier A, rentable taux d'intérêt zéro

En Suisse, le système de prévoyance sociale est bâti sur le principe des trois piliers : AVS/AI (1^{er} pilier), LPP (2^e pilier) et prévoyance libre (3^e pilier). En théorie, les deux premiers piliers doivent assurer au travailleur un revenu d'environ 60 % de ce qu'il gagnait avant la retraite. Dans les faits, cela est rarement le cas, ce qui renforce d'autant plus l'importance de la prévoyance libre individuelle. Dans un contexte conjoncturel à taux zéro, voire négatif, il est toutefois légitime de se poser la question de la rentabilité de ce mode de prévoyance. Cet article a pour but d'expliquer et de mettre en avant l'avantage que procure l'assurance 3^e pilier a, notamment en termes de fiscalité comparative sur toute la durée d'une telle assurance.



Christophe Bonvin

EXPERT DIPLOMÉ EN FINANCE ET CONTROLLING

DIRECTEUR DE BONVIN FIDUCIAIRE, SOCIÉTÉ DU GROUPE FIDUCIAL

La prévoyance libre par le 3^e pilier A

L'assurance 3^e pilier est entièrement facultative; il s'agit d'une prévoyance individuelle propre à chaque assuré. La loi encourage l'épargne individuelle destinée à la prévoyance vieillesse; c'est pourquoi les versements au 3^e pilier a bénéficient d'un traitement fiscal particulièrement attrayant.

Les contributions de la prévoyance individuelle liée (pilier 3A) sont déductibles dans la déclaration d'impôts du contribuable de manière limitée pour les employés et les indépendants à condition qu'ils disposent d'un gain assuré au niveau du 1^{er} pilier AVS.

Pour la période fiscale 2021, les montants maximaux déductibles sont :

- 6883 francs par an pour les contribuables affiliés à une institution de prévoyance professionnelle;
- 20 % du revenu net annuel de leur activité lucrative, avec plafond fixé à 34 416 francs par an, pour les contribuables qui ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance professionnelle.

Le grand avantage du 3^e pilier A est que les cotisations sont directement déductibles du revenu imposable, et ce chaque année, tandis que l'imposition des prestations en capital découlant de cette assurance est effectuée de manière séparée des autres revenus à un taux réduit, calculé en fonction du montant du retrait.

Autre avantage, la valeur du capital accumulé via ce type d'assurance n'est pas imposable au niveau de l'impôt sur la fortune du contribuable tout au long de la durée du contrat, tout comme les

intérêts servis sur le capital accumulé qui ne sont pas imposables au niveau de l'impôt sur le revenu. Seul le retrait en capital de la prestation fait l'objet d'une imposition.

A noter que le retrait des fonds du 3^e pilier A est possible avant l'échéance du contrat, mais de manière restrictive, dans les cas suivants :

- En cas de démarrage d'une activité lucrative indépendante;
- En vue d'acquérir un logement principal;
- En cas de départ définitif de la Suisse vers certains pays (pas possible dans tous les cas);
- En cas de perception d'une rente entière de l'AI.

Précisons encore que les fonds du 3^e pilier a peuvent être utilisés pour un rachat du 2^e pilier (LPP). La personne qui change d'emploi et doit procéder à un rachat pour satisfaire aux règles de sa nouvelle caisse de pension peut ainsi disposer des fonds nécessaires. La prévoyance liée du pilier 3A doit correspondre à une forme reconnue de prévoyance. La loi prévoit les deux seuls et uniques outils suivants :

- Un compte de prévoyance liée ouvert auprès d'une banque.
- Une police de prévoyance liée conclue auprès d'une compagnie d'assurance.

L'attractivité fiscale du 3^e pilier A

Afin d'illustrer l'attractivité fiscale du 3^e pilier A, voici deux exemples dans lesquels nous partons du principe que les versements annuels sont rémunérés à hauteur de 0 %. Cela permet d'illustrer comment fonctionne l'avantage fiscal, sans tenir compte d'un quelconque intérêt rémunératoire.

fiscalement même à

Exemple 1

Monsieur X, 25 ans, est célibataire et habite à Sion. Il signe un contrat 3^e pilier a auprès d'une compagnie d'assurance pour un montant annuel de 6000 francs. Son revenu imposable annuel moyen entre 25 et 65 ans s'élève à 70000 francs avant déduction du 3^e pilier. Monsieur X reçoit la prestation en capital découlant de ce 3^e pilier à 65 ans à hauteur de 240000 francs (40 ans x 6000 francs, avec intérêt 0 %).

L'économie fiscale générée par cette assurance 3^e pilier peut être résumée comme suit:

	IMPÔTS
Revenu imposable avant déduction	70000.00
Revenu imposable après déduction 3 ^e pilier	64000.00
Déférence	-6000.00
	-1578.25
Economie fiscale sur 40 ans (40 x 1578.25)	-63130.00
Impôt sur prestation en capital à 65 ans (240000)	14996.45
Economie fiscale nette sur le contrat 3^e pilier A	-48133.55

Exemple 2

Madame Y et Monsieur Z, 30 ans, sont mariés et habitent à Martigny. Ils signent un contrat 3^e pilier a auprès d'une compagnie d'assurance pour un montant annuel de 5000 francs chacun. Le revenu imposable annuel moyen du couple entre 30 et 65 ans s'élève à 120000 francs avant déduction du 3^e pilier. Madame Y reçoit la prestation en capital découlant de ce 3^e pilier à 64 ans à hauteur de 170000 francs (34 ans x 5000 francs, avec intérêt 0 %). Monsieur Z reçoit la prestation en capital découlant de ce 3^e pilier à 65 ans à hauteur de 175000 francs (35 ans x 5000 francs, avec intérêt 0 %).

L'économie fiscale générée par cette assurance 3^e pilier peut être résumée comme suit:

	IMPÔTS
Revenu imposable avant déduction	120000.00
Revenu imposable après déduction 3 ^e pilier	110000.00
Déférence	-10000.00
	-2849.65
Economie fiscale sur 35 ans (35 x 2849.65)	-99737.75
Impôt sur prestation en capital à 64 ans (170000)	8729.60
Impôt sur prestation en capital à 65 ans (175000)	9065.40
Economie fiscale nette sur le contrat 3^e pilier A	-81942.75

Dans ces deux exemples, nous constatons que l'économie fiscale annuelle que permet la déduction des versements 3^e pilier A compense très largement l'imposition sur les prestations en capital lors de la retraite. Les économies d'impôts nettes totales s'élèvent respectivement à 48000 francs et 82000 francs, ce qui est loin d'être négligeable.



Conclusion

Le 3^e pilier a reste un outil de prévoyance professionnelle rentable financièrement, même avec des taux d'intérêt garantis proche de zéro actuellement. En effet, la seule économie fiscale permet une opération largement positive sur le long terme. Comme le démontrent les deux exemples présentés plus haut, l'économie fiscale annuelle induite par le versement des cotisations compense très largement un taux d'intérêt faible et l'imposition de la prestation en capital lors de la retraite.

A noter que par analogie un rachat LPP dans le 2^e pilier fonctionne de manière identique et génère les mêmes avantages fiscaux. Le rachat a pour avantage d'une part de combler les lacunes de prévoyance et d'autre part d'être intégralement déductible dans le cadre de la procédure de taxation ordinaire, ce qui génère une économie d'impôts substantielle. Le rachat LPP peut être additionné aux déductions du 3^e pilier A.

En conclusion, ne renoncez pas à la souscription d'un 3^e pilier A en raison d'un taux d'intérêt proche de 0 %. L'économie fiscale que vous vous apprêtez à réaliser est plus que rentable sur le long terme.

Avez-vous des questions? Souhaitez-vous réagir à cet article? Adressez un courriel à Christophe Bonvin à l'adresse suivante: cb@bonvin-fiduciaire.ch.

L'agenda

Novembre 2021

- 16 au 19 Session du Grand Conseil
28 Votations fédérales

Décembre 2021

- 14 au 17 Session du Grand Conseil

Janvier 2022

- 22 au 27 Agrovina

Février 2022

- 13 Votations fédérales
15 au 22 Salon des métiers Your Challenge

Mars 2022

- 7 au 11 Session du Grand Conseil
31 AG AVABPC

Mai 2022

- 9 au 13 Session du Grand Conseil
15 Votations fédérales

Juin 2022

- 7 au 10 Session du Grand Conseil

Septembre 2022

- 13 au 16 Session du Grand Conseil
25 Votations fédérales

L'impressum

Editeur: UVAM - Union valaisanne des arts et métiers
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion
Périodicité: trimestrielle.
Abonnement: Fr. 25.– par année.

Secrétariat général

Marcel Delasoie - Secrétaire général
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 82 - F 027 322 24 84
marcel.delasoie@uvam-vs.ch

Édition - Administration

Romy Hintz - Secrétaire générale adjointe
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 84 - F 027 322 24 84
romy_hintz@uvam-vs.ch

Conception - Rédaction - Publicité

Xavier Saillen - UVAM Tribune
T 027 322 43 85 - D 027 322 43 86 - F 027 322 24 84
tribune@uvam-vs.ch

www.uvam-vs.ch © Copyright UVAM/WGV

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

Erratum

Une erreur s'est glissée dans notre dernière édition (UVAM Tribune 2021-03) du mois de septembre. Dans la liste des nouveaux diplômés CFC, les lauréats « Poly-mécanicien » avaient pour titre « Poseurs de sol ». Nous sommes navrés de ce malentendu.

Voici la liste des diplômés:

AISA Automation Industrielle SA, Vouvry	Diaz Diego Oliver, Vouvry
Alpin mécanique Sàrl, Sierre	In-Albon Luca, Veyras
Armée Suisse Forces Aériennes, Sion	Bontempelli Téo Jarukorn, Bramois
Armée Suisse Forces Aériennes, Sion	Carron Tristan Jean-Clement, Fully
Armée Suisse Forces Aériennes, Sion	Cordonier Colin, Lens
Armée Suisse Forces Aériennes, Sion	Leaney Max Dylan John, Saxonne
Armée Suisse Forces Aériennes, Sion	Richard Kilian, Orsières
Armée Suisse Forces Aériennes, Sion	Sierro Maxime Laurent, La Tour VS
Armée Suisse Forces Aériennes, Sion	Udry Matthieu Pierre, Sensine
Ascenseurs Schindler SA, Sion	Gabbud Emile, Saxon
Constellium Valais SA, Chippis	Crettaz Adrien George Milton, Grône
Constellium Valais SA, Chippis	Fumeaux Olivier, Erde
Constellium Valais SA, Chippis	Sermier Vincent, Arbaz
Constellium Valais SA, Chippis	Surroca Yohan, Saviese
EPIC, Monthey	Brodbeck Deriaz Jacques Olivier, Clarens
EPIC, Monthey	Gillet Dylan Marc Frédéric, Evian-les-Bains
EPIC, Monthey	Lambiel Mathieu Nicolas Félix, Ravoire
EPIC, Monthey	Montangero Léon Pierre, St-Maurice
EPIC, Monthey	Pignard Guillaume, Choëx
EPIC, Monthey	Weber Max, Leytron
ETA SA, Sion	Duchoud Jordan, Sierre
Hydro Exploitation SA, Martigny	Marzo Lucas, Evionnaz
Hydro Exploitation SA, Martigny	Ribeiro de Almeida Tiago, Fully
Muller Technology Conthey SA, Conthey	Gaillard Alexis, Ardon
TMR SA, Martigny	Müller Raphaël, Troistorrents

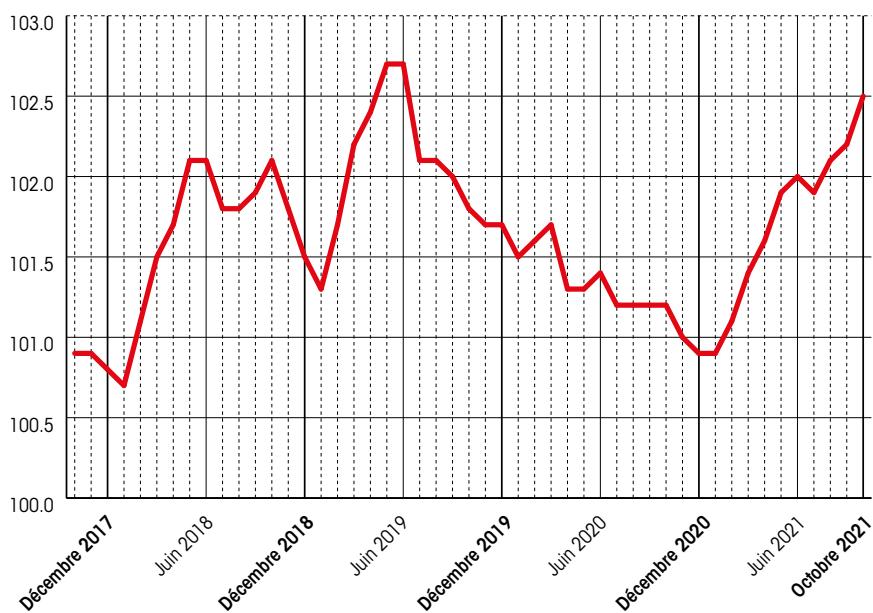
Fabian Hintz reprend les rênes de DPE Electrotechnique SA

L'entreprise sierroise forte de 24 collaboratrices et collaborateurs s'apprête à vivre un changement de direction dans la douceur. Le directeur actuel, Pierre-Alain Gabbud, quitte ses fonctions de directeur au 1^{er} janvier 2022 et garde une fonction opérationnelle durant 18 mois. C'est Fabian Hintz, l'actuel directeur technique, qui reprendra l'entreprise récemment installée à l'Ecoparc de Daval.



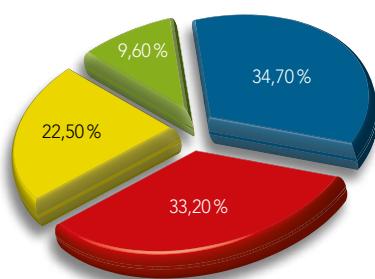
Fondée en 1992, la société DPE Electrotechnique SA est un bureau d'ingénieurs conseils active aussi bien dans la planification d'installations électriques dans le secteur du bâtiment que dans l'automation et l'engineering industriel. Ces deux axes complémentaires rendent DPE unique pour ses clients, puisque l'entreprise sierroise propose des compétences dans l'ensemble des domaines touchant à l'électricité. C'est un changement profond que va vivre DPE Electrotechnique SA, puisque Pierre-Alain Gabbud a œuvré dans l'entreprise dès sa création et l'a transformée au fil des trente années de direction : du premier mandat qu'était l'Hôpital de Sierre il a su rebondir et développer les compétences de DPE à 360°, notamment dans la planification électrique, la gestion d'ouvrages hydrauliques, la signalisation routière et les cleantech.

Indice suisse des prix à la consommation



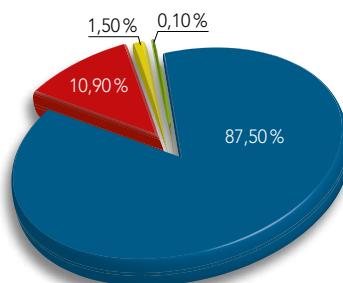
Nbre d'emplois

en fonction de la taille des entreprises



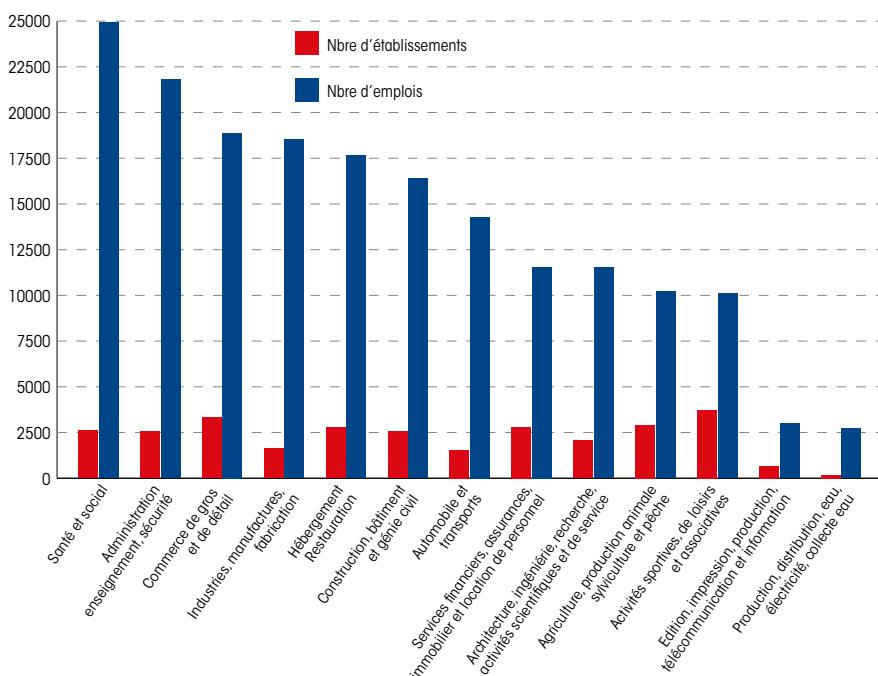
Nbre d'entreprises

en fonction de leur taille



Nbre d'établissements et d'emplois

selon la taille des entreprises et l'activité économique



Les cours

Cours de l'or

(au 03.11.2021)	
Achat	51 590,00 francs/kg
Vente	52 140,00 francs/kg

Action BCVs

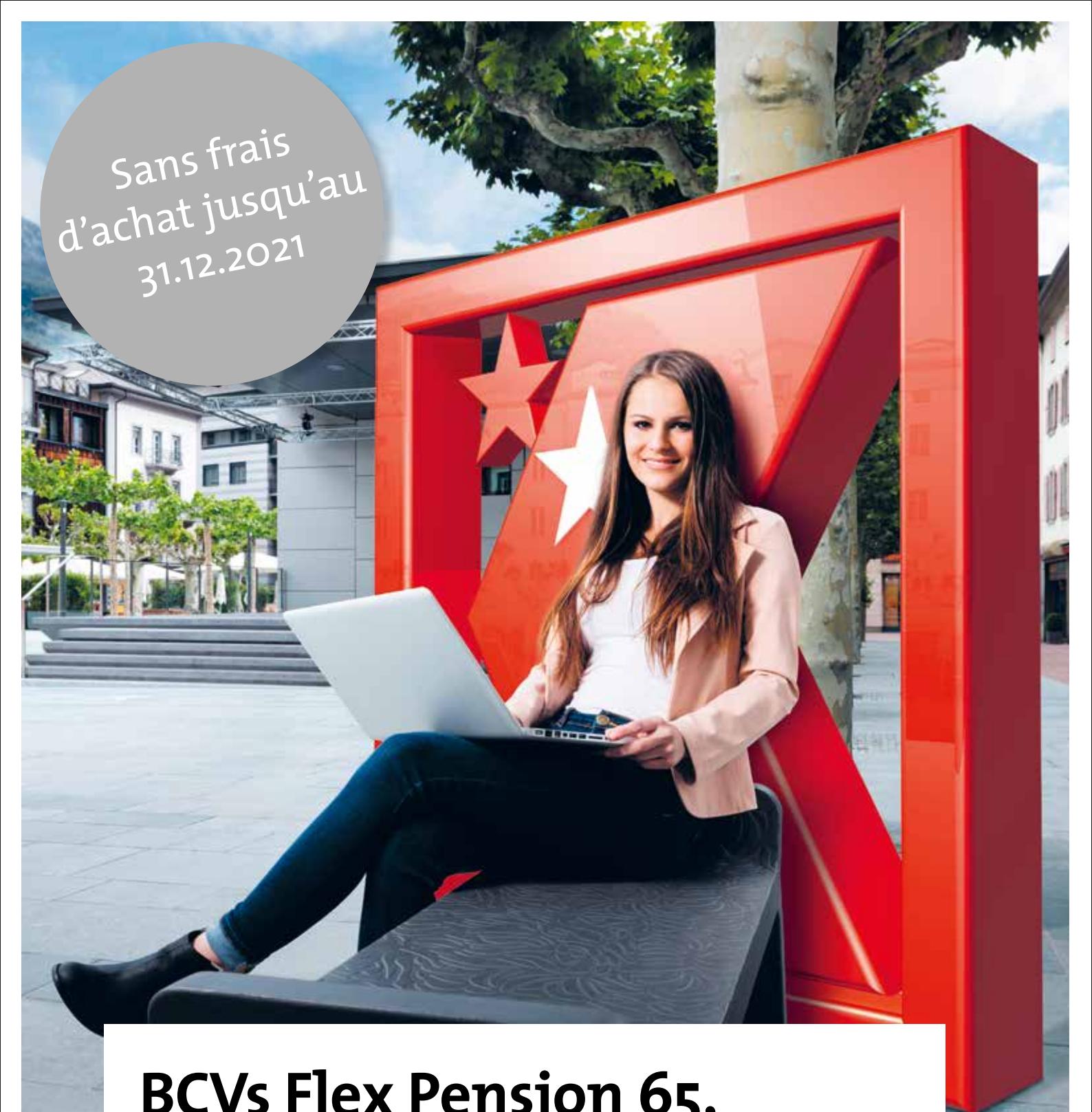
(au 03.11.2021)	
Cours de l'action (+ 0,49 %)	102,00 francs
Actionnaires	13 643
Capital-actions (mio)	158

Prix de l'Euro

(au 03.11.2021)	
1 EUR (achat)	1,0395 francs
1 EUR (vente)	1,0735 francs
1 USD (achat)	0,9000 francs
1 USD (vente)	0,9240 francs
1 GBP (achat)	1,2265 francs
1 GBP (vente)	1,2645 francs

Situation sur le marché du travail

	Chômage en sept. 2020		Chômage en sept. 2021		Tendance
	Taux	Chômeurs	Taux	Chômeurs	
Valais	3,1 %	5 588	2,4 %	4 257	⬇️
Haut-Valais	1,3 %	581	0,7 %	282	⬇️
Valais central	3,5 %	2 445	2,8 %	1 978	⬇️
Bas-Valais	3,9 %	2 561	3,1 %	1 997	⬇️



Sans frais
d'achat jusqu'au
31.12.2021

BCVs Flex Pension 65, investissez dès maintenant pour votre avenir!



Banque Cantonale
du Valais

La confiance rapproche

